



“JE L’AY EMPRINS”

Mélanges offerts à Jean-Luc Chassel

“JE L’AY EMPRINS”

Mélanges offerts à Jean-Luc Chassel

Édités par

Arnaud Baudin, Clément Blanc-Riehl, Laurent Macé, Caroline Simonet

Sommaire

<i>Abréviations et conventions</i>	8
<i>Avant-propos</i>	11
<i>Bibliographie de Jean-Luc Chassel</i>	13

“ Amis aimés, amie avez ”

SOUVENIRS

<i>Les prémices d'un savoir</i> , par Hélène LOYAU	25
<i>Jean-Luc Chassel</i> , par Carla BOZZOLO	27

“ Ainsi je frappe ”

LES SCEAUX

<i>L'empreinte au miroir de l'image. La miniature de la parabole du sceau et de la cire dans le Miroir de la Salvation humaine (BnF, Français 6275, vers 1455-1485),</i> par Brigitte Miriam BEDOS-REZAK	31
<i>Une influence latine sur les sceaux de l'Empire romain d'Orient ?</i> par Jean-Claude CHEYNET	41
<i>Remarques sur les sceaux des femmes de l'Orient latin au XII^e siècle,</i> par Marie-Adélaïde NIELEN	49
<i>L'attribut fait la reine. Mise en perspective des sceaux réginaux et abbaciaux en France et en Angleterre au XII^e siècle,</i> par Caroline SIMONET	59
<i>Les sceaux théreuticographiques de Marguerite de Montaigu (v. 1190-1241),</i> par Yves AIRIAU	67
<i>Les sceaux de chasse au sanglier (sires d'Anduze, de Chalencon et de Glavenas, 1174-1250),</i> par Martin DE FRAMOND	79
<i>Le sceau biface des barons de Londres : le regard de l'historien de l'art médiéval,</i> par Marc GIL	87
<i>Jean de Berry et le portrait,</i> par Clément BLANC-RIEHL	99
<i>Le « seel commun » des maréchaux de France,</i> par Inès VILLELA-PETIT	109
<i>Un sous-collecteur apostolique du XIV^e siècle et sa matrice sigillaire en or,</i> par Maria do Rosário MORUJÃO	119

SOMMAIRE

<i>Les notaires au duché de Bourbonnais. À propos d'une matricule du garde des sceaux aux contrats (1489-1496),</i> par Olivier MATTÉONI	127
<i>Des sceaux pour les communautés rurales ? À propos de deux matrices normandes (XIII^e-XIV^e siècle),</i> par Christophe MANEUVRIER	137
<i>À quel saint se vouer ? Le sceau médiéval de la ville de Marmoutier (Alsace),</i> par Thomas BRUNNER	143
<i>Nicolas de Heu (1494-1547), un patricien messin observateur et dessinateur de monogrammes et de sceaux,</i> par Jean-Christophe BLANCHARD	153

“ De gueules à trois roses d'or ”

LES ARMOIRIES

<i>De la genèse de l'héraldique épiscopale en France.</i> <i>Le sceau du prévôt (1211) de l'évêque de Langres,</i> <i>Guillaume de Joinville,</i> par Jean-Vincent JOURD'HEUIL	165
<i>Au palais de Dieu, des palets pour les Palays.</i> <i>Autour de l'emblématique d'un lignage toulousain du XIII^e siècle,</i> par Laurent MACÉ	177
<i>Ce que changer d'armoiries veut dire. L'exemple des fils du châtelain de Gand vers 1220,</i> par Jean-François NIEUS	187
<i>Les premiers écartelés princiers (1286-1294),</i> par Michel NASSIET	199
<i>Des fleurs de lis sur les chartes ! Enquête sur la diffusion d'un emblème royal aux XIII^e et XIV^e siècles,</i> par Ghislain BRUNEL	209
<i>Des matrices en partage. La conjugalisation du pouvoir au prisme des sceaux communs princiers (Bourgogne, XIV^e-XV^e siècle),</i> par Lucie JARDOT	221
<i>Des armoiries de Jean I^{er} d'Orléans-Longueville, bâtard d'Orléans, dit Dunois,</i> par Daniel BONTEMPS	231
<i>Le manuscrit 133 de la bibliothèque municipale de Chartres.</i> <i>Approche d'un armorial atypique,</i> par Christophe ROUSSEAU LEFEBVRE	241
<i>Le lignage, la boutique et la patrie. Des armoiries dans les marques typographiques parisiennes de la Renaissance,</i> par Pierre COUHAULT	251
<i>Héraldique et promotion sociale : à propos des armoiries des vigneron de Côte-d'Or sous l'Ancien Régime,</i> par Nicolas VERNOT	263

SOMMAIRE

<i>Une révolution aniconique mais héraldique : l'implantation visuelle de la monarchie constitutionnelle au Portugal (1^{re} moitié du XIX^e siècle),</i> par Miguel METELO DE SEIXAS	273
--	-----

“ *Sans varier* ”

ÉRUDITION (XIX^e-XX^e SIÈCLE)

<i>Du cabinet Arnaud à la collection des sceaux détachés.</i> <i>Histoire d'une « revendication » aux Archives de l'Aube</i> <i>au XIX^e siècle,</i> par Arnaud BAUDIN	285
<i>Quatre matrices de sceaux de villes inédites du Médailleur</i> <i>du Musée des Beaux-Arts de Lyon,</i> par Ambre VILAIN	297
<i>La jeunesse romantique de Louis Douët d'Arcq,</i> par Michel PASTOUREAU	307
<i>Gustave Saige et l'atelier de moulage du Palais de Monaco,</i> par Michaël BLOCHE	313
<i>Une source méconnue aux Archives générales du Royaume :</i> <i>les carnets de dépouillement de sceaux d'Alexandre Pinchart,</i> par Marc LIBERT ZUCKERMANN	323
<i>Arthur Engel, sigillographe français en Italie (1878-1880),</i> par Guilhem DORANDEU	331
<i>Héraldique, sigillographie, généalogie, archives et fantaisie :</i> <i>Jacques Murgey (1891-1973) et les premières années de la Société</i> <i>française d'héraldique et de sigillographie, Paris (1937-1950),</i> par Dominique DELGRANGE	341

*

* *

<i>Résumés - Abstracts</i>	351
<i>Liste des contributeurs</i>	369
<i>Planches en couleur</i>	371

Abréviations et conventions

SCEAUX

Références des collections sigillographiques des Archives nationales (Paris)

Les collections sigillographiques conservées au centre de Sigillographie et d'Héraldique des Archives nationales sont cités à l'aide des lettres conventionnelles (liste ci-dessous), précédées de la mention « AN, Sc/ » et suivies du numéro d'ordre du sceau dans l'inventaire, précédé par une barre oblique (exemple : AN, Sc/D/999).

- A** Collection Artois : Germain DEMAY, *Inventaire des sceaux de l'Artois*, Paris, 1877.
- B** Collection Bourgogne : Auguste COULON, *Inventaire des sceaux de la Bourgogne*, Paris, 1912.
- Ch** Collection Champagne : Auguste COULON, *Inventaire des sceaux de la Champagne*, inédit, dactylographié au Centre de Sigillographie et d'héraldique des Archives nationales – Index par Jean-Marc ROGER.
- CL** Collection Clairambault : Germain DEMAY, *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault à la Bibliothèque nationale*, Paris, 1885-1886, 2 vol.
- D** Collection Douët d'Arcq : Louis-Claude DOUËT D'ARCQ, *Collection de sceaux...*, Paris, 1863-1868, 3 vol.
- E** Collection Poitou : François EYGUN, *Sigillographie du Poitou jusqu'en 1515*, Poitiers, 1938.
- F** Collection Flandre : Germain DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, Paris, 1873, 2 vol.
- G** Collection Berry : René GANDILHON, *Inventaire des sceaux du Berry*, Bourges, 1933.
- L** Collection Lorraine : collection Lorraine du département des Manuscrits de la BnF, répertoire manuscrit au Centre de sigillographie et d'héraldique des Archives nationales.
- Mat** Collection de matrices : inventaire numérique, par Clément BLANC-RIEHL.
- N** Collection Normandie : Germain DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Normandie*, Paris, 1881.
- P** Collection Picardie : Germain DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Picardie*, Paris, 1875.
- PO** Collection Pièces originales : Joseph ROMAN, *Inventaire des sceaux de la collection des pièces originales du cabinet des Titres à la Bibliothèque nationale*, t. 1, Paris, 1909 ; t. 2, manuscrit, au Centre de sigillographie et d'héraldique des Archives nationales.
- R** Collection Rouergue : Martin de FRAMOND, *Sceaux rouergats du Moyen Âge*, Rodez, 1982.
- Re** Marie-Adélaïde NIELEN, *Corpus des sceaux français du Moyen Âge*. T. III. *Les sceaux des reines et des enfants de France*, Paris, Archives nationales, 2011.
- Rr** Martine DALAS, *Corpus des sceaux français du Moyen Âge*. T. II. *Les sceaux de rois et de régence*, Paris, Archives nationales, 1991.
- St** Collection Supplément : moulages ajoutés à la collection constituée par Douët d'Arcq, répertoire dactylographié revu par Clément BLANC-RIEHL, au Centre de sigillographie et d'héraldique des Archives nationales.
- U** Collection Universités : René GANDILHON, *Sigillographie des universités de France*, Paris, 1952.
- Vi** Brigitte BEDOS[-RÉZAK], *Corpus des sceaux français du Moyen Âge*. T. I. *Les sceaux des villes*, Paris, Archives nationales, 1980.
- X** Collection Sceaux détachés : répertoire dactylographié, par Martine DALAS, Marie-Claude DELMAS et Bruno GALLAND au Centre de sigillographie et d'héraldique des archives nationales.

Autres références sigillographiques abrégées

AGR : Archives générales du Royaume de Belgique (Bruxelles), collections sigillographiques.

BIRCH, Catalogue BM : Walter de Gray BIRCH, *Catalogue of seals in the British Museum*, London, 1887-1900, 6 vol.

BLANCARD, Bouches-du-Rhône : Louis BLANCARD, *Iconographie des sceaux et bulles [...] des archives départementales des Bouches-du-Rhône*, Paris-Marseille, 1860, 2 vol.

ABRÉVIATIONS ET CONVENTIONS

- BOSREDON, Auvergne** : Philippe de BOSREDON, *Sigillographie de l'ancienne Auvergne (XII^e-XVI^e siècle)*, Brive, 1895.
- BOSREDON, Périgord** : Philippe de BOSREDON, *Sigillographie du Périgord*, Périgueux, 1880.
- BOSREDON et RUPIN, Bas-Limousin** : Philippe de BOSREDON et Ernest RUPIN, *Sigillographie du Bas-Limousin*, Brive, 1886, et *Nouveaux suppléments*, Brive, 1896.
- CAHEN, Moselle** : Gilbert CAHEN, *Catalogue des sceaux [...] Archives départementales de la Moselle*, Metz, 1981-1993, 4 vol.
- DÉTRAZ, Haute-Savoie** : Gérard DÉTRAZ, *Catalogue des sceaux médiévaux des archives de la Haute-Savoie*, Annecy, 1998.
- DES ROBERT, Meurthe-et-Moselle** : Edmond DES ROBERT, *Catalogue des sceaux des archives départementales de Meurthe-et-Moselle*, Nancy, 1982-1991, 3 vol. (4^e volume sur les sceaux ecclésiastiques, dactylographié au Centre de sigillographie et d'héraldique des Archives nationales).
- LAPLAGNE-BARRIS, Sceaux gascons** : Paul LAPLAGNE-BARRIS, *Sceaux gascons du Moyen Âge*, Paris, 1888-1892.
- LAURENT, Inventaire AGR** : René LAURENT, *Inventaire de la collection de moulages de sceaux des Archives générales du Royaume à Bruxelles*. T. 1 : *Moulages n° 1 à 1000*. T. 2 : *Moulages n° 1001 à 2000*, Bruxelles, 2003-2005 (Archives générales du Royaume. Inventaires, 347 et 368), 2 vol.
- MENÉNDEZ PIDAL et alii, Navarre** : Faustino MENÉNDEZ PIDAL DE NAVASCUÉS, Mikel RAMOS AGUIRRE, Esperanza OCHOA DE OLZA EGUIRAUN, *Sellos medievales de Navarra. Estudio y corpus descriptivo*, Pampelune, 1995.
- REVIRIÉGO, Dordogne** : Bernard REVIRIÉGO, *Catalogue des sceaux des archives départementales de la Dordogne*, Périgueux, 1994.
- VILAIN, Matrices BnF** : Ambre VILAIN, *Matrices de sceaux du Moyen Âge. Département des Monnaies, Médailles et Antiques* [de la Bibliothèque nationale de France], Paris, 2014.

ARMORIAUX

Le manuscrit ou son édition critique mentionnés une première fois est par la suite cité par son nom usuel (le plus souvent un nom d'auteur, d'institution, de possesseur, etc.). Exemple : armorial *Revel*, éd. Emmanuel de Boos, *L'Armorial d'Auvergne, Bourbonnais et Forestz, de Guillaume Revel* (BnF, ms fr. 22297), Nonette, 1998, puis armorial *Revel*.

REVUES, INSTITUTIONS ET COLLECTIONS

- AD Archives départementales, suivi du nom du département (Ex : AD Seine-Maritime).
- AGR Archives générales du Royaume (Bruxelles).
- AHS *Archives héraldiques suisses* (Lausanne).
- AIBL Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (Paris).
- AM Archives municipales (suivi du nom de la ville).
- AN Archives nationales (France ; sans autre précision : site de Paris).
- AGR Archives générales du Royaume (Bruxelles).
- BÉC *Bibliothèque de l'École des chartes* (Paris).
- BL British Library (U.K., Londres).
- BM Bibliothèque municipale (suivi du nom de la ville). Exemple : BM Douai ; ou, selon le contexte, British Museum (Londres).
- BnF Bibliothèque nationale de France (Paris).
- BSNAF *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France* (Paris).
- CTHS Comité des travaux historiques et scientifiques (Paris).
- KBR Bibliothèque royale de Belgique (Bruxelles).
- MGH *Monumenta Germaniæ historica* (Hanovre puis Munich).
- OHR Eugène OLIVIER, Georges HERMAL, R. de ROTON, *Manuel de l'amateur de reliures armoriées*, Paris, 30 fasc., 1924-1938.
- PRO Public Record Office (Londres).
- RFHS *Revue française d'héraldique et de sigillographie* (Paris).
- SFHS Société française d'héraldique et de sigillographie (Paris).
- TNA The National Archives (UK, Kew).

Les notaires au duché de Bourbonnais

À propos d'une matricule du garde des sceaux aux contrats (1489-1496)

OLIVIER MATTÉONI

Les documents relatifs aux notaires sont rares pour le duché de Bourbonnais à la fin du Moyen Âge, ce qui explique sans doute le peu d'attention portée à ces derniers dans les travaux historiques concernant cet espace politique¹. L'état lacunaire des sources ne rend donc que plus précieux un cahier, unique, qui comprend les serments de notaires investis de l'autorité ducale, faits devant Jean Cadier, lieutenant du garde des sceaux aux contrats du duché de Bourbonnais entre 1489 et 1496. Ce cahier peut être qualifié de « matricule », selon le terme qui le désigne dans les confessions qu'il renferme. En effet, outre de recevoir la copie des serments, le cahier a comme fonction d'enregistrer et de conserver « visuellement » le seing manuel des clercs-notaires officiant en Bourbonnais pour le contrôle des actes appelés à venir à scellement devant le garde des sceaux aux contrats.

Conservé aux Archives départementales de l'Allier sous la cote A 163, le cahier est constitué de 6 bifeuillets, soit 24 pages de 29,5 cm de hauteur sur 21,5 cm de largeur, dont 20 écrites, à quoi s'ajoute un bifeuillet papier de couverture, peut-être initialement cousu avec ledit cahier, mais qui en est aujourd'hui détaché. Ce dernier comprend la cote, un titre et une analyse moderne². Les 6 bifeuillets sont cousus entre eux, et les fils et leurs points d'attache encore bien présents. En l'absence de foliotation d'origine, le cahier a été paginé d'une main moderne à partir du premier feuillet écrit³. Le document a souffert de l'eau comme en attestent les taches marrons qui l'affectent. Les bords de plusieurs pages ont été de surcroît rognés par l'usage.

Pour les actes privés, le duché de Bourbonnais était régi à la fin du Moyen Âge par le système de la juridiction gracieuse⁴. Tout particulier qui voulait souscrire un contrat – vente, échange, don, testament, mariage – devait recourir à un notaire juré, qui rédigeait l'acte et y apposait son seing manuel. Mais celui-ci n'était pas suffisant pour l'authentification comme il l'était dans les pays de droit écrit. L'acte rédigé et signé par le notaire était ensuite soumis à la validation du sceau de la juridiction. C'est muni du sceau de la

1. Nous ne conservons pas de registres de tabellionage pour le Bourbonnais médiéval, à la différence de ce que l'on rencontre par exemple dans le Nivernais voisin et surtout en Bourgogne : Jean-Baptiste RAZE, « Les tabellions et leur activité en Puisaye et en Nivernais (XIV^e-XV^e siècles) », dans *Tabellions et tabellionages de la France médiévale et moderne*, dir. Mathieu ARNOUX et Olivier GUYOTJEANNIN, Paris, 2011, p. 227-252.

2. « 1489-1496. Serments de notaires prêtés es mains de Jehan Cadier, lieutenant et commis de monseigneur maistre Jehan Damont, secretaire du roy et de monseigneur le duc, 27 may 1489-13 avril 1496. Cah. pap. 20 pages, in 4^o, non relié ».

3. Le verso du folio 1 est paginé « 2 », et le verso du feuillet 4, « 8 ». Les autres feuillets n'ont pas reçu de pagination.

4. Sur ce système, Alfred GIRY, *Manuel de diplomatique*, Paris, 1894 ; rééd. Genève, 1975, spéc. p. 835-854.

cour aux contrats que l'acte obtenait complète valeur juridique. Au duché de Bourbonnais, la juridiction gracieuse s'incarnait dans le garde des sceaux aux contrats, dont la première mention connue remonte à 1310⁵. À la date du document, le garde des sceaux est Jean Damont⁶. Ce système implique que les notaires, que l'on qualifie de « notaires jurés », ou de « clerks jurés » – c'est l'intitulé qui revient dans plusieurs déclarations –, mais jamais de « tabellions »⁷, sont investis de l'autorité d'écriture des actes de la juridiction⁸. À cette fin, ils prêtent serment. Ils sont donc effectivement « jurés ». Pour éviter tout risque de falsification des actes, leur seing manuel, c'est-à-dire leur marque ou signature, est enregistré. Lors du scellement des actes à venir devant le garde des sceaux, il sera dès lors aisé de vérifier le seing manuel porté sur l'acte en le comparant à celui enregistré sur le cahier. Ainsi, pour chaque notaire, la notice fournit la mention du serment et surtout la reproduction en fin d'article du seing manuel, clairement mise en valeur par le saut de ligne laissé entre chaque confession⁹.

On peut déduire de l'observation des graphies que chaque notaire a écrit personnellement sa déclaration dans le cahier, au fur et à mesure des réceptions de serments. Ceci peut signifier que les notaires, où qu'ils résident en Bourbonnais, se soient déplacés à Moulins pour se faire enregistrer, à moins d'envisager une tournée du lieutenant du garde du scel dans le duché pour procéder à leur investiture. On note ainsi quelques rares regroupements de déclarations par localité, à l'image de celles d'Antoine de La Rue et de Michel Intrand, tous deux domiciliés à Gannat, datées du même jour, le 26 février 1491¹⁰. L'ordre d'enregistrement est globalement chronologique, à quelques exceptions près. Certaines s'expliquent aisément : il s'agit de déclarations ajoutées postérieurement en bas d'un feuillet où il restait un espace libre suffisant¹¹. Il n'en va pas de même pour les six déclarations du feuillet 6, datées de 1489, et placées parmi celles de 1491 (feuilles 5 et 7). L'examen codicologique montre en tout état de cause qu'il ne s'agit pas d'un feuillet ajouté ou d'un assemblage fautif du cahier, puisque les feuilles 6 et 7 constituent le bifeuillet central. Il est difficile de donner une explication à cette situation.

5. AD Allier, 1/J/27. Il s'agit de Jean Barmond, qui est également garde du sceau de la prévôté d'Issoudun dans un vidimus en latin de 1311 : Valentine MARTIN, *La chancellerie bourbonnaise à la fin du XIII^e siècle et sous les principats de Louis I^{er} et Pierre I^{er} de Bourbon (ca. 1270-1356)*, mémoire de master 2 d'histoire sous la direction d'Olivier MATTÉONI, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2 vol., 2019, vol. 1, p. 115-116.

6. Voir plus bas pour une présentation du personnage.

7. Le même constat a été fait pour le Nivernais voisin, alors que le terme de « tabellion » conviendrait mieux : Jean-Baptiste RAZE, « Les tabellions et leur activité... » (cité n. 1), p. 230-232.

8. Édouard PERROY, « L'État bourbonnais », dans *Histoire des institutions françaises au Moyen Âge*, t. 1 : *Institutions seigneuriales*, dir. Ferdinand LOT et Robert FAWTIER, Paris, 1957, p. 311.

9. Cette règle n'est pas toujours respectée, certains seings manuels étant reproduits sur la dernière ligne d'écriture de l'enregistrement du serment, sans saut de ligne : c'est le cas des seings manuels de Jean Thevenin (fol. 4/p. 7), d'Antoine de La Rue (fol. 5/p. 9), de Pierre Amblon et Antoine Guillaumin (fol. 7v/ p. 14), de Guillaume Faverot (fol. 9v/p. 18).

10. Déclarations 29 et 30, fol. 5/ p. 9.

11. C'est le cas de la déclaration d'Antoine Monnier, datée du 28 juillet 1491, écrite en bas du feuillet 4 (p. 7), qui se trouve entre une déclaration du 15 janvier 1491 (n. st.) et une du 18 janvier 1491 (n. st.) (haut du feuillet 4v/p. 8), ou de celle de Jean Renault, datée du 9 février 1492 (n. st.), écrite en bas du feuillet 5 (p. 9), et qui suit une déclaration du 26 février 1491 (n. st.) avant une déclaration du 3 mars 1491 (n. st.) (haut du feuillet 5v/p. 10).

Soixante-sept serments sont enregistrés. La répartition chronologique est la suivante¹² :

Année	Nombre de déclarations
1489	16
1490	10
1491	33
1492	2
1493	0
1494	2
1495	1
1496	3

De cette répartition, il ressort que la majorité des serments (88 %) ont été reçus en 1489, 1490 et surtout 1491. Cette chronologie doit être mise en relation avec l'arrivée sur le trône ducal de Pierre de Bourbon et de son épouse, Anne de France, en avril 1488. Ce changement à la tête du duché s'est marqué par une campagne de renouvellement des serments des officiers de l'administration, laquelle s'étala sur plusieurs mois¹³. Elle concerna donc aussi les notaires, dont la pratique se devait d'être encadrée suite à plusieurs abus ou négligences dont la législation ducale se fait l'écho depuis Jean II, non seulement pour le duché de Bourbonnais mais aussi pour le Beaujolais et le Forez¹⁴. Anne de France ira plus loin en 1513 en demandant l'exécution de l'ordonnance de Louis XII relative à la réduction du nombre des notaires en Beaujolais¹⁵.

Si elles sont stéréotypées dans leur contenu¹⁶, répondant à un évident formulaire, les déclarations laissent parfois percer des renseignements plus personnels. La plupart des notaires sont dits « clerks »¹⁷ (43 sur 67), qualificatif à prendre dans le sens d'homme d'écriture – sans surprise, leur graphie révèle une maîtrise assurée de l'écrit. Il ne convient pas d'en faire pour autant des gradués de l'université. Sur l'ensemble, seul un notaire, Guillaume de La Porte, est gradué : il est qualifié de maître ès arts¹⁸. Parmi les notaires, se trouvent des hommes d'Église : la première déclaration enregistrée est celle d'un prêtre, Claude Caron¹⁹. Au total, la population notariale bourbonnaise que saisit le document compte 13 prêtres, soit quasiment 20 % de l'ensemble. Il y a là une situation qui confirme un constat fait pour les régions limitrophes du Bourbonnais, dont certaines appartiennent au XV^e siècle à l'espace des Bourbons, à savoir le Forez et le Beaujolais, et aussi pour le Lyonnais, où le nombre de prêtres au sein de la population notariale est élevée. Marie-Thérèse Lorcin a ainsi établi qu'en Lyonnais et en Forez, un notaire sur cinq était prêtre

12. La première déclaration est celle de Claude Caron, datée du 27 mai 1489 (fol. 1/p. 1), la dernière celle d'Antoine Gayot, reçue le 13 avril 1496 (fol. 10v/p. 20).

13. Olivier MATTÉONI, *Servir le prince. Les officiers des ducs de Bourbon à la fin du Moyen Âge (1356-1523)*, Paris, 1998, p. 251-252.

14. Ordonnance du 30 juillet 1471 de Jean II pour procéder à l'inventaire des actes et protocoles trouvés chez les notaires décédés en Forez et en Beaujolais : AN, P/1388², n° 42 ; aussi Édouard PERROY, « Une liste de notaires au XV^e siècle », *Bulletin de la Diana*, t. XXII, 1924, p. 44-54, repris dans *ID.*, *Études d'histoire médiévale*, Paris, 1973, p. 519-529, spéc. p. 519-520.

15. AN, P/1388², n° 42.

16. Voir dans l'annexe la transcription du folio 1 du cahier.

17. Même constat pour les notaires en Puisaye et en Nivernais : RAZE, « Les tabellions et leur activité... », (cité n. 1), p. 233.

18. Fol. 10 (p. 19).

19. Fol. 1 (p. 1).

aux XIV^e et XV^e siècles²⁰. En Beaujolais, ce chiffre est encore plus élevé : en 1494, la seigneurie compte 266 notaires, et parmi eux, 90 sont des prêtres, soit un tiers de la population²¹. Or, en principe, le cumul sacerdoce et notariat était prohibé par le droit canon, comme le précise une décrétale d'Innocent III de 1211 interdisant aux prêtres, diacres et sous-diacres, l'office de tabellion²². À l'évidence, il y a loin de l'interdiction à son application²³. De ce point de vue, l'exemple bourbonnais n'est pas différent de celui du Forez et du Lyonnais. En ces terres centrales du royaume de France, le prêtre-notaire n'est en rien une figure exceptionnelle. Mieux : il est « un agent des pouvoirs ecclésiastique et civil »²⁴. La situation n'est pas pour autant acquise. En 1513, Anne de France interdit pour sa terre de Beaujolais l'exercice du notariat aux gens d'Église²⁵.

Les déclarations de la matricule comprenant des données relatives à la domiciliation des notaires sont rares. Elles ne sont que sept. Deux des notaires recensés habitent Gannat, ville et chef-lieu de châellenie situés au sud du duché – il s'agit de Guillaume de La Rue et Michel Intrand²⁶ –, un autre, Pasquet Lourtiou, est dit paroissien de « Junzay » – sans doute Jenzat, au nord de Gannat²⁷ –, le quatrième, Jean Renaut, demeure à Souvigny, chef-lieu de châellenie à une dizaine de kilomètres à l'ouest de Moulins²⁸, le cinquième, Jacques de Puybras, est paroissien de Chavenon, paroisse du centre du duché, dans la châellenie de Murat²⁹, le sixième, Pierre Jehannot, est paroissien de Saint-Pierre de Montluçon³⁰. Quant au dernier à s'identifier, il s'agit de Jean Quarte, qui profite de son serment pour livrer une véritable généalogie. Natif de la ville de Riom, en Auvergne, il précise qu'il est « fils de feu Olivier Quarte et de Françoise Millete, fille de feu Olivier Millet, en son vivant procureur general de Bourbonnois »³¹. On comprend en quoi ce rappel était à ses yeux importants pour le situer dans la société du temps. Installé à Montluçon, Olivier Millet, son grand-père, y avait débuté sa carrière. Actif secrétaire de la chancellerie bourbonnaise entre

20. Marie-Thérèse LORCIN, « Notaires et prêtres notaires : concurrence ou partage d'influence ? Une première enquête à poursuivre », *Revue historique*, t. 186/2, 1992, p. 265-281 ; *EAD.*, « Le notariat, métier d'appoint pour les prêtres des monts du Forez (vers 1300-vers 1450) », dans *Clergés, communautés et familles des montagnes d'Europe*, dir. Serge BRUNET et Nicole LEMAITRE, Paris, 2005, p. 165-176.

21. PERROY, « Une liste de notaires... » (cité n. 14), p. 151-156, repris dans *Études d'histoire médiévale...* (cité n. 14), p. 519-529.

22. Pierre CHASTANG, *La ville, le gouvernement et l'écrit à Montpellier (XI^e-XIV^e siècle)*, Paris, 2013, p. 106, citant la décrétale papale (X, 3, 50, 8). Signalons que l'origine de la disposition d'interdire le notariat aux prêtres est peut-être à chercher dans un capitulaire de 813 : François BOUGARD, *La justice dans le royaume d'Italie de la fin du VIII^e siècle au début du XI^e siècle*, Rome, 1995, p. 66, n. 4. Je remercie Corinne Leveux-Teixeira de m'avoir fourni cette indication.

23. LORCIN, « Le notariat, métier d'appoint... » (cité n. 20), p. 165, qui renvoie à Enzo PETRUCCI, « An clerici artem notarial possint exercere », dans *Studi storici in onore di Ottorino Bertolini*, t. II, Pise, 1972, p. 553-598.

24. Formule de Marie-Thérèse LORCIN, *ibid.*

25. AN, P/1388², n° 119.

26. Fol. 5 (p. 9).

27. *Ibid.*

28. *Ibid.*

29. Fol. 10v (p. 20).

30. *Ibid.*

31. Fol. 8 (p. 15).

1434 et 1456³², il exerça comme procureur de Bourbonnais de 1455 à 1470 au moins³³. Il fut anobli par le duc Charles I^{er} en 1454³⁴. Signalons que deux notaires, prêtres tous les deux, livrent le nom de la personne à laquelle ils ont succédé³⁵. Ces quelques mentions d'origine géographique, que l'on peut compléter par les renseignements glanés ailleurs, qui permettent de rattacher tel ou tel notaire cité à une châellenie bourbonnaise, à l'image d'Étienne [de] Fourest, liée à la châellenie de Murat dont il est aussi le receveur en 1505³⁶, ou encore de Jean Terris, notaire et prêtre de Gannat³⁷, laissent à penser que le cahier avait vocation à recenser l'ensemble des notaires du duché. On peut toutefois émettre de sérieux doutes sur le caractère exhaustif du document. Outre que le chiffre de 67 notaires semble peu élevé par rapport aux effectifs des territoires voisins que sont le Beaujolais et le Forez, bien des noms de notaires actifs dans les années 1480-1490 n'apparaissent pas dans la liste dressée par Jean Cadier. Ainsi en est-il de Roger Bessonat, Gilbert et Jean Périchon, Jean Groleron, Jacques Marchon, qui ont pris en charge le renouvellement du volumineux terrier de la ville de Montluçon à partir de 1492, tous qualifiés de clerks notaires de la chancellerie de Bourbonnais³⁸ ; ainsi en est-il de Philippe Joly et Charles Barbier, chargés par la Chambre des comptes de Moulins de compléter le terrier des tailles personnelles de la châellenie de Chantelle en 1490-1491³⁹ ; ainsi en est-il encore de Jean de Sénot et Guillaume Ramilhon, qui ont réalisé le terrier des tailles personnelles de la prévôté et paroisse de Voussat, en la châellenie de Chantelle, en 1493-1494⁴⁰ ; ainsi en est-il toujours de Jean Chaverot, Jean Moutonnet et Denis Bonneaul, « jurés notaires de la chancellerie de Bourbonnois », désignés pour dresser le terrier de la châellenie de La Bruyère en 1489⁴¹ ; ainsi en est-il aussi de Robert de Fourest, certes receveur de Montluçon, mais aussi notaire, qui procéda avec Guillaume de Chesauvert, licencié en lois et substitut de la châellenie, au renouvellement en 1478-1480 du terrier des tailles personnelles du district de Montluçon dont ils étaient responsables⁴². Un inventaire effectué à partir des noms des notaires qui ont procédé au renouvellement des terriers ducaux dans les années 1480-1490 livre une vingtaine de praticiens absents du cahier⁴³. L'enquête de Jean Cadier est clairement incomplète, et il est difficile d'en fournir la raison.

Dans la société politique bourbonnaise, certains notaires appartiennent à l'élite. C'est le cas des notaires urbains. À Gannat, Antoine de La Rue, Michel Intrand et Jean Terris sont

32. Jean-Damien GÉNÉRO, « Chanceliers et secrétaires de la chancellerie de Charles I^{er} de Bourbon et d'Agnès de Bourgogne (1425-1456) », *Études bourbonnaises*, 23^e série, t. 365, 2021, p. 1-17, spéc. p. 10, 13-14 et 16-17.

33. BnF, Français 22299, p. 22 ; AM Moulins, n° 283, fol. 35v.

34. MATTÉONI, *Servir le prince...* (cité n. 13), p. 423, 434. Samuel GIBIAT, Isabelle MICHARD, *Montluçon, les hôtels nobles, XV^e-XVIII^e siècle*, Montluçon, 2006, p. 102-105, notice 29 « Ostel Millet ».

35. Fol. 6 (p. 11) : Colas Valuche, confesse avoir été institué « au lieu de m^c Estienne Auctort » ; fol. 6v (p. 12) : Pierre Leproux dit faire le serment « au lieu de feu messire Anthoine Guilhot, prebtre, en son vivant notere de Bourbonnois, qui est allé de vie a trespas ».

36. AD Allier, A/136.

37. MATTÉONI, *Servir le prince...* (cité n. 13), p. 426-427.

38. AD Allier, A/107.

39. AD Allier, A/65.

40. AD Allier, A/61.

41. AD Allier, A/51.

42. AD Allier, A/102.

43. Sur le rôle indispensable des notaires dans la rédaction des terriers, nombreux exemples évoqués dans Ghislain BRUNEL, Olivier GUYOTJEANNIN et Jean-Marc MORICEAU (dir.), *Terriers et plans-terriers du XIII^e au XVIII^e siècle*, Paris-Rennes, 2002.

issus des principales familles qui dominent la ville dans les années 1490. L'office de notaire a pu être pour eux un tremplin vers d'autres fonctions, comme celle de receveur, charge à laquelle Michel Intrand est nommé en 1493⁴⁴. Lié par alliance à la famille Terris, dont l'un des membres, Antoine, bachelier en lois, est lieutenant de la châtellenie en 1494, et un autre, on vient de le voir, prêtre, Michel Intrand l'est aussi avec la famille Gay, qui occupe une position dominante dans la ville : Étienne est substitut du procureur et Pierre, prêtre de la communauté religieuse paroissiale⁴⁵. Cette position dominante que les notaires occupent dans certaines villes n'est sans doute pas aussi marquée ailleurs, dans les petits bourgs et les sièges de prévôtés. Il reste que leur maîtrise de l'écriture pratique et juridique les rendait indispensables dans une société où le passage par l'écrit était désormais, en cette fin du XV^e siècle, une obligation pour de très nombreux actes de la vie professionnelle et quotidienne⁴⁶.

Les notaires, clercs-jurés de Bourbonnais, étaient placés sous le contrôle d'un garde des sceaux. C'est devant sa cour que les actes recevaient valeur authentique par l'apposition du sceau de la juridiction. Dans la seconde moitié du XV^e siècle, la fonction est donnée à des membres insignes de l'administration ducal. C'est le cas de Jean Damont, garde des sceaux aux contrats au moment de la réalisation de la matricule. Institué le 30 novembre 1488 par le nouveau duc Pierre II, il est confirmé dans la charge le 25 octobre de l'année suivante⁴⁷. Il est encore en charge le 10 mai 1506⁴⁸. Secrétaire de Pierre II, mais aussi notaire et secrétaire du roi⁴⁹, il est nommé contrôleur général des finances ducal le 2 juin 1488, et confirmé le 30 décembre⁵⁰. Il est encore attesté dans la fonction en 1505⁵¹. Le garde des sceaux était épaulé par un lieutenant. Dans les faits, c'est ce dernier qui devait exercer la réalité du pouvoir du garde des sceaux, compte tenu du double engagement de Jean Damont au service du roi et du duc – on sait que Damont a été un actif notaire et secrétaire de Charles VIII entre 1484 et 1497⁵². Jean Cadier est lieutenant de Jean Damont durant la période couverte par le cahier. Toutefois, un autre lieutenant, Oudart Bellossier, apparaît pour deux des trois déclarations reçues le 26 février 1491, celles des notaires gannatois Antoine de La Rue et Michel Intrand, alors que la troisième est passée devant Jean Cadier, comme les précédentes⁵³. Est-ce à dire qu'il y avait deux lieutenants concomitamment ? Cela n'est pas impossible. On note ensuite que, pour les déclarations de 1494 et 1495, Bellossier est seul cité⁵⁴. Les deux hommes appartiennent à l'élite de la bourgeoisie d'office

44. On retrouve le même parcours avec Philippe de Fourest, d'abord notaire, puis receveur de la châtellenie de Montluçon, charge qu'il exerce plus de 40 ans : Olivier MATTÉONI, « Le receveur, la terre, la crise. Une enquête de la Chambre des comptes de Moulins sur les acquisitions de Philippe de Fourest dans le Montluçonnais (1485) », dans *Les fruits de la terre. Études d'histoire médiévale offertes à Laurent Feller*, dir. Marie DEJOUX, Harmony DEWEZ, Emmanuel HUERTAS et Cédric QUERTIER, Paris, 2023, p. 229-238.

45. MATTÉONI, *Servir le prince...* (cité n. 13), p. 426-428, et René GERMAIN, *Gannat et sa région. Naissance et développement d'une cité*, Gannat, 1994, p. 150-152.

46. ARNOUX et GUYOTJEANNIN, *Tabellions et tabellionages...* (cité n. 1).

47. BnF, Français 22299, p. 123 et 145.

48. AN, P/462¹, n° 149.

49. André LAPEYRE, Rémy SCHEURER, *Les notaires et secrétaires du roi sous les règnes de Louis XI, Charles VIII et Louis XII (1461-1515). Notices personnelles et généalogies*, 2 t., Paris, 1978, t. 1, p. 106-107.

50. BnF, Français 22299, p. 128 et 140.

51. AD Allier, E/711.

52. LAPEYRE et SCHEURER, *Les notaires et secrétaires du roi...* (cité n. 49), t. 1, p. 106-107.

53. Fol. 5 (p. 9).

54. Serments de Pierre Poupeau, Jacques de Puybras, Pierre Jehannot et Antoine Guyot : fol. 10r-v (p. 19 et 20).

mouloinoise : Jean Cadier est le fils de Guillaume, ancien président de la Chambre des comptes de Moulins, et il est à la date de 1490 maître des comptes⁵⁵. Il en est de même pour Oudart Bellossier : licencié en lois, également maître à la Chambre des comptes de Moulins depuis 1483 et confirmé par Pierre II en 1488, il devient en 1500 procureur général de Bourbonnais⁵⁶. Cultivé, il possédait plusieurs livres dont certains nous sont parvenus⁵⁷. Une chose apparaît clairement : à la fin du XV^e siècle, l'organisation de la juridiction gracieuse au duché de Bourbonnais était hiérarchiquement structurée.

L'enregistrement des déclarations dans le cahier vise à la lisibilité, comme l'atteste la reproduction ci-dessous du premier folio. Les déclarations sont aérées – trois ou quatre déclarations par page, exceptionnellement cinq⁵⁸ –, pour mettre en évidence le seing manuel. Les déclarations, écrites par chaque notaire, trahissent une graphie personnelle, certains ductus étant plus déliés que d'autres. Ceci explique que les abréviations auxquelles recourent les notaires ne sont pas toujours les mêmes : ainsi le mot « serment » n'est pas abrégé dans plusieurs déclarations. Quand il l'est, les abréviations sont différentes : « serem̄t », « β̄m̄t », « βement », « βemant ». La page d'écriture laisse libre une large marge gauche, à des fins de clarté et pour l'apposition d'éventuelles notes. Enfin, les seings manuels répondent à des normes de standardisation bien mises en valeur dans les travaux de Claude Jeay sur la signature. On notera notamment, pour la plupart des signatures du cahier, dont l'échantillon sélectionné ci-dessous rend compte, les jeux de boucles et de triangles terminaux ainsi que les traits de soulignement, loin néanmoins d'être systématiques, et parfois transpercés par des « n », dont la signification renvoie au mot « notaire » / « *notarius* »⁵⁹.

Au total, le document présente bien des intérêts. Unique en son genre dans les archives bourbonnaises, mais aussi en d'autres espaces, il permet de disposer pour la dernière décennie du XV^e siècle d'une coupe, certes incomplète, du monde des notaires pour le duché de Bourbon. Il a sans doute aussi été pour les autorités ducales, soumises à des juridictions concurrentes, tant ecclésiastiques que laïques – au premier rang de ces dernières se trouvaient les cours des bailliages royaux de Saint-Pierre-le-Moûtier⁶⁰ et de Montfer-

55. Il entre à la Chambre des comptes de Moulins avant mars 1460, date à laquelle le terrier ducal de Moulins le qualifie de « seigneur des comptes » : AD Allier, A/116, fol. 110v et 565. Il est confirmé comme conseiller le 29 décembre 1488, puis le 30 novembre 1503. Il meurt en fonction en 1506 : BnF, Français 22299, p. 103, 136, 194, 204. Sur les Cadier, MATTÉONI, *Servir le prince...* (cité n. 13), p. 428-431, et *ID.*, « Contribution à l'étude du milieu des officiers mouloinois du XV^e siècle : le testament de Guillaume Cadier, président de la Chambre des comptes de Bourbonnais (1469) », dans *Hommage à André Leguai. Études bourbonnaises*, 16^e série, t. 293-294, dir. Olivier MATTÉONI, 2002, p. 421-439.

56. MATTÉONI, *Servir le prince...* (cité n. 13), p. 203, 204, 209.

57. Marie-Élisabeth BRUEL, « Un manuscrit de la bibliothèque d'Odart Bellossier, *Le débat du chrétien et du Sarrasin* de Jean Germain », *Études bourbonnaises*, t. 317, 2009, p. 24-40 ; Olivier MATTÉONI, « Les officiers des ducs de Bourbon et les livres », dans *Les Bourbons en leur bibliothèque (XIII^e-XVII^e siècle)*, dir. Olivier MATTÉONI, Paris, p. 339-340.

58. Fol. 9v (p. 18).

59. Claude JEAY, *Signature et pouvoir au Moyen Âge*, Paris, 2015, p. 426-437 ; *ID.*, « Les seings manuels des tabellions (Normandie, XIV^e-XV^e siècles). Signes personnels ou expression du pouvoir royal ? », dans ARNOUX et GUYOTJEANNIN, *Tabellions et tabellionages...* (cité n. 1), p. 325-348.

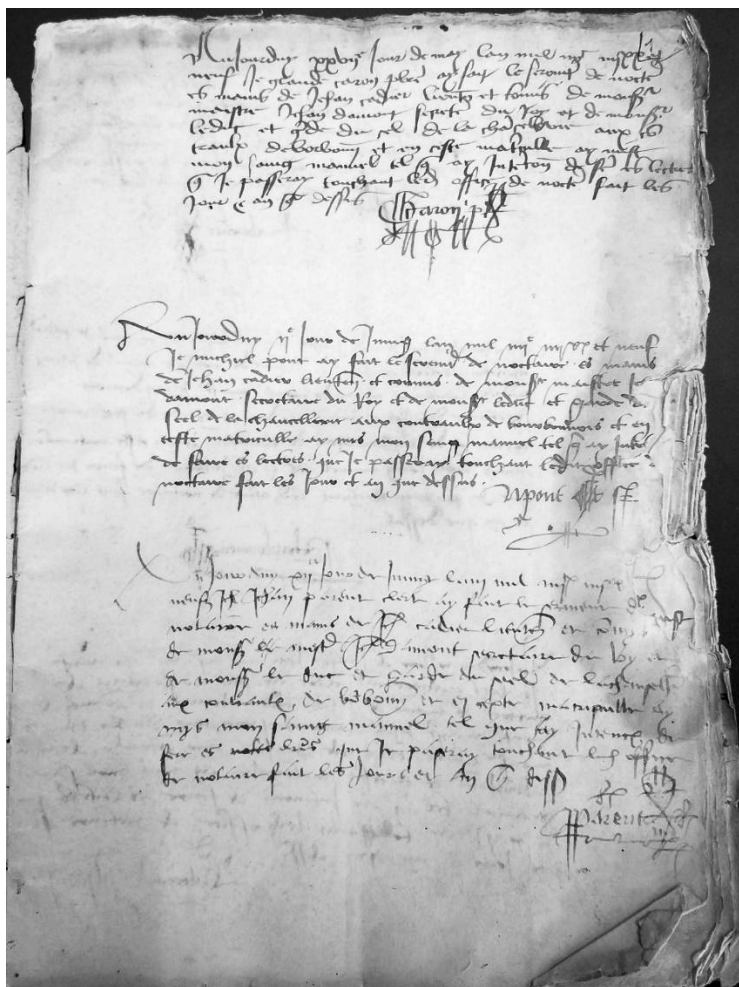
60. Le sceau de juridiction est établi à Saint-Pierre-le-Moûtier en 1274, et un an plus tard dans le bailliage royal d'Auvergne : Robert-Henri BAUTIER, « L'authentification des actes privés dans la France médiévale. Notariat public et juridiction gracieuse », dans *Notariado público y documento privado, de les orignes al siglo XIV. Actas del VII Congreso internacional de diplomática*,

rand⁶¹ –, un instrument d'autorité et de contrôle des notaires. On rappellera qu'en 1494, soit à la même date qu'est dressée la matricule bourbonnaise, le duc de Bourbon, Pierre II, fait procéder pour le Beaujolais à une enquête visant à dresser la liste de tous les notaires qui instrumentaient en sa terre⁶².

*

* *

ANNEXES



AD Allier, A 163, fol. 1

Valencia, 1986, Valence, t. II, 1989, p. 701-772, reproduit dans *ID.*, *Chartes, sceaux et chancelleries. Études de diplomatique et de sigillographie médiévales*, t. I, Paris, 1990, p. 269-340, spéc. p. 330.

61. Sur le bailliage de Montferrand, André BOSSUAT, *Le bailliage royal de Montferrand (1425-1556)*, 2^e éd., Clermont-Ferrand, 1986.

62. PERROY, « Une liste de notaires... » (cité n. 14). L'enquête dresse aussi la liste des sergents.

Transcription fol. 1

Aujourd'uy XXVII^e jour de may, l'an mil IIII^C IIII^{XX} et neuf, je Glaude Caron, prebstre, ay fait le serement de noctere es mains de Jehan Cadier, lieutenant et commis de monseigneur maistre Jehan Damont, secretere du roy et de monseigneur le duc, et garde du sel de la chancellerie aux contraulx de Borbonnois, et en ceste matriculle ay mist mon saing manuel tel que ay intencion de fere es lectres que je passeray touchant ledit office de noctere. Fait les jour et an que dessus.

(*Signé*) : G. CARON.

Aujourd'uy II^e jour de juing, l'an mil IIII^C IIII^{XX} et neuf, je Michiel Pont, ay fait le serement de noctaire es mains de Jehan Cadier, lieutenant et commis de monseigneur maistre Jehan Damont, secretaire du roy et de monseigneur le duc, et garde du scel de la chancellerie aux contraulx de Bourbonnois, et en ceste matriculle ay mis mon seing manuel tel que ay inten[cion] de faire es lectres que je passeray touchant ledit office d[e] noctaire. Fait les jour et an que dessus.

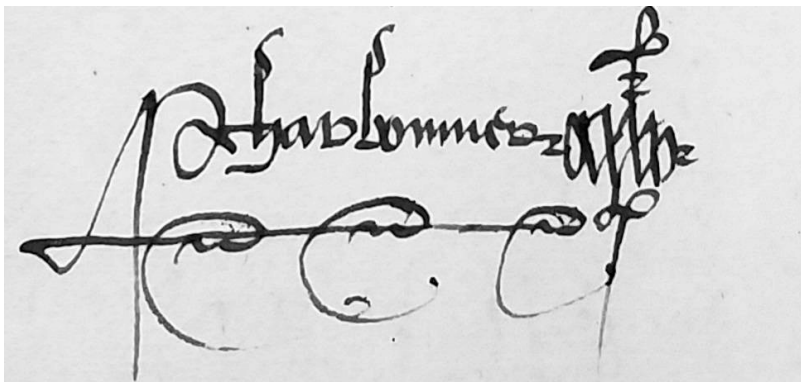
(*Signé*) : M. PONT.

Aujourd'uy XII^e jour de juing, l'an mil IIII^C IIII^{XX} et neufz, je Jehan Parent, clerc, ay fait le serment de notaire es mains de Jehan Cadier, lieutenant et commys de monseigneur mestre Jehan Damont, secretaire du roy et de monseigneur le duc, et garde du seel de la chancellerie aux contraulx de Borbonnois, et en ceste matriculle ay mys mon saing manuel tel que j'ay intencion de fere es lectres que je passeray touchant ledit office de notaire. Fait les jour et an que dessus.

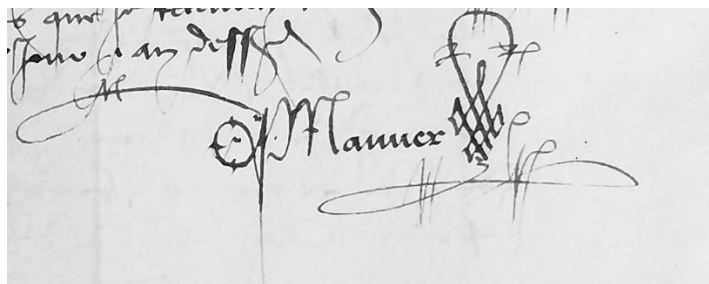
(*Signé*) : J. PARENT.

*
* *

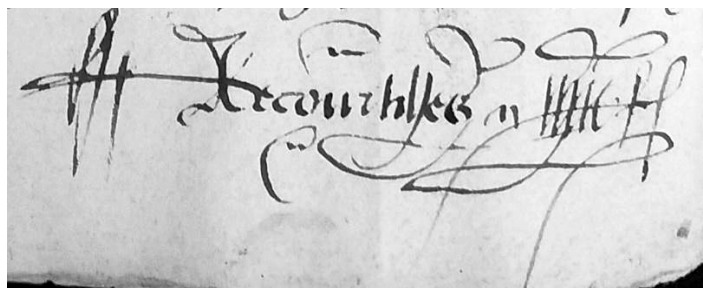
Exemples de seings manuels



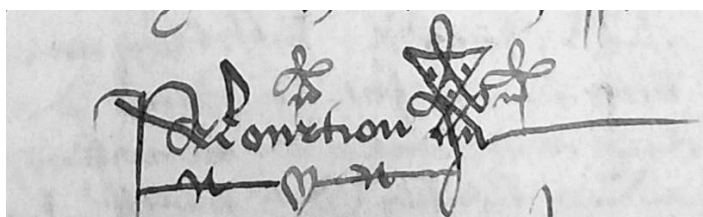
Seing manuel de Phelibert Charbonnier (fol. 1v)



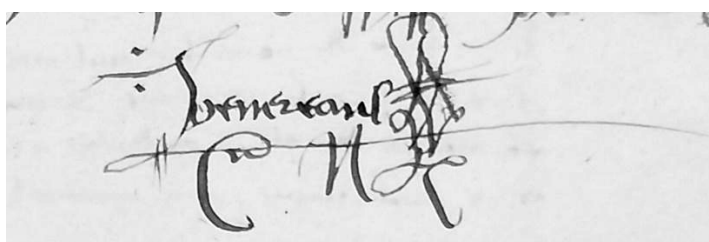
Seing manuel de Pierre Mainier (fol. 2v)



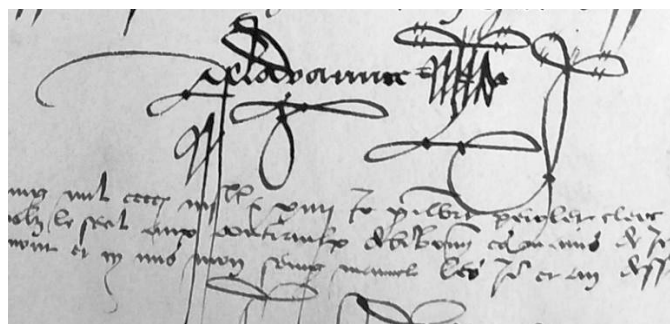
Seing manuel d'Antoine de Courtilles (fol. 3v)



Seing manuel de Pasquet de Lourtiou (fol. 5)



Seing manuel de Jean Venereaul (fol. 9)



Seing manuel de Jean de La Vauvre (fol. 9v)

Résumés

Abstracts

Brigitte BEDOS-REZAK : L’empreinte au miroir de l’image. La miniature de la parabole du sceau et de la cire dans le *Miroir de la Salvation humaine* (BnF, Français 6275, vers 1455-1485)

Le rapport du sceau médiéval à l’image décline toute une gamme de sens, de l’identité personnelle (*imago mea*) à la singularité divine (*imago Dei*), en passant par la métaphore (empreinte impressionnante) et le matériau gravé ou imprimé (image du sceau). Le présent essai considère le sort de l’image sigillaire imprimée dans la cire, quand celle-ci passe d’un support en relief tridimensionnel où, reproduite, elle existe en tant que trace, pour se faire, en tant que copie, illustration paginale dans un contexte codicologique. L’image sigillaire est de ce fait traduite, transférée dans un champ référentiel où les axes signifiants, pour autant qu’ils puissent reprendre certains de ceux mis en œuvre par les pratiques documentaire, s’en démarquent néanmoins profondément. La miniature de la parabole du sceau et de la cire dans le *Miroir de la salvation humaine* (traduction de Jean Miélot, BnF, Français 6275, vers 1455-1485) offre le cas d’un double déploiement de l’image sigillaire. Dans le texte de la parabole, la métaphore du sceau explicite la méthode typologique en usage dans l’exégèse biblique du Moyen Âge finissant, tandis que la miniature illustre la nature et l’utilisation du sceau documentaire. Ce double miroir jette sur le sceau un éclairage qui en fait ressortir les ressorts culturels, tels les principes d’analogie et de correspondance régissant le rapport entre deux différentes réalités impliquées dans une relation indicielle, ou encore le procédé au terme duquel le contact haptique subsume l’image représentationnelle sous l’incorporation d’une présence.

The imprint in the mirror of the image. The miniature of the parable of the seal and wax in the Mirror of Human Salvation (BnF, Français 6275, circa 1455–1485)

The medieval seal was bound to the image in ways that encompassed a broad spectrum of meaning: from personal identity (imago mea) to divine uniqueness (imago Dei), through the metaphor of the imprint and the engraved or stamped material (the seal image). This essay examines the fate of the seal image impressed in wax, as it moves from a three-dimensional relief support—where, reproduced, it existed as a trace—to a flat copy serving as a page illustration within a codicological setting. In this process, the seal image was translated and relocated into a different field of reference, one whose structures of meaning, while drawing on certain aspects of documentary practice, ultimately diverged from them in significant ways.

*The miniature of the parable of the seal and the wax in the *Miroir de la salvation humaine* (translation by Jean Miélot, BnF, Ms. Fr. 6275, c. 1455–1485) offers a striking example of this twofold deployment of the seal image. In the parable itself, the metaphor of the seal makes explicit the typological method characteristic of late medieval biblical exegesis, while the miniature depicts the very nature and use of the documentary seal. Together, text and image form a double mirror that illuminates the cultural workings of the seal: the principles of analogy and correspondence governing the relation between two distinct realities bound by an indexical link, and the process whereby the haptic part of the act of sealing, in incorporating presence, subsumes the representational image.*

*
* ***Jean-Claude CHEYNET : Une influence latine sur les sceaux de l'empire romain d'Orient ?**

La présence latine ne cessa de s'accroître à partir du XI^e siècle à Constantinople et dans l'Empire. Des Latins épousèrent des aristocrates grecques, parfois de sang impérial. Leur influence sur les sceaux se traduisit dans l'iconographie des saints militaires. Notamment, les boucliers ronds caractéristiques du soldat byzantin furent souvent remplacés par l'écu des chevaliers. En revanche, à l'exception du gouvernement latin entre 1204 et 1261, on ne dénote aucune modification des légendes des sceaux impériaux ou des fonctionnaires byzantins.

A Latin influence on the seals of the Eastern Roman Empire?

The Latin presence continued to grow from the 11th century onwards in Constantinople and throughout the Empire. Latins married Greek aristocrats, sometimes of imperial blood. Their influence on seals was reflected in the iconography of military saints. In particular, the round shields characteristic of Byzantine soldiers were often replaced by the triangular shields of knights. On the other hand, with the exception of the Latin government between 1204 and 1261, there was no change in the legends of the imperial seals or those of Byzantine officials.

*
* ***Marie-Adélaïde NIELEN : Remarques sur les sceaux de femmes de l'Orient latin au XII^e siècle**

Malgré des sources décevantes et dispersées, il est possible de reconstituer en partie ce que fut la sigillographie des femmes dans l'Orient latin au XII^e siècle, en excluant ici tant la sigillographie du siècle suivant que celle des espaces géographiques et politiques proches (Chypre, Grèce franque, empire latin de Constantinople). Un peu moins lacunaire pour les reines et leur famille, on y reconnaît les traits caractéristiques de la sigillographie byzantine, notamment l'emploi du plomb, ou le recours à des figures hiératiques inspirées de celles de la Mère de Dieu. Cependant, ces modes de représentation connaissent également une forte influence franque. Elle se manifeste en particulier dans l'emploi de légendes en latin, mais aussi par l'adoption, par une des reines, du type de majesté, dans une évolution modeste mais continue tout au long du siècle. Dans ces images formelles, pensées avec soin pour promouvoir un message politique, on peut sans doute lire la volonté d'une répartition des rôles entre le roi latin, venu d'Occident, et la reine, arménienne ou grecque, qui soutient les communautés chrétiennes non catholiques. Enfin, l'existence du premier sceau commun d'un couple jette également un regard nouveau sur cette pratique, promise à une riche histoire. On peut ici aussi l'analyser comme témoignant d'une répartition des rôles et des espaces politiques au sein du couple, la mobilité du chevalier étant complétée par la stabilité de la ville, symbolisant la dame représentée ici sous les traits d'une place forte, bien éloignée a priori d'un portrait féminin.

Remarks on the seals of women in the Latin East in the 12th century

Despite disappointing and scattered sources, it is possible to partially reconstruct what the sigillography of women was like in the Latin East in the 12th century, excluding here both the sigillography of the following century and that of nearby geographical and political areas (Cyprus, Frankish Greece, the Latin Empire of Constantinople). Slightly less incomplete when it comes to queens and their families, we recognize the characteristic features of Byzantine sigillography, notably the use of lead, as well as the recourse to

hieratic figures inspired by those of the Mother of God. However, these modes of representation also show a strong Frankish influence, which is particularly evident in the use of legends in Latin, but also in the adoption, by one of the queens, of the type of majesty, in a continuous evolution throughout the century, marked by gradual changes. In these formal images, carefully thought out to promote a political message, one can undoubtedly read the desire for a distribution of roles between the Latin king, who came from the West, and the queen, Armenian or Greek, who supported Christian communities outside the Catholic tradition. Finally, the existence of the first common seal of a couple also sheds new light on this practice, destined to have a rich history. Here, it can be analyzed as a distribution of roles and political spaces between the couples, the mobility of the knight being complemented by the stability of the city, symbolizing the lady represented here in the guise of a stronghold, which appears to be quite distant, at first glance, from a traditional feminine figure.

*

* *

Caroline SIMONET : L'attribut fait la reine. Mise en perspective des sceaux réginaux et abbaciaux en France et en Angleterre au XII^e siècle

Les sceaux féminins du XII^e siècle offrent à voir des effigies dont les vêtements n'autorisent pas toujours l'identification du statut des figures représentées. Reines, abbesses et saintes ne sont parfois discernables que par leurs attributs et la légende qui entoure leur portrait. C'est notable pour les sceaux des reines d'Angleterre Mathilde d'Écosse et Adèle de Louvain, et celui de leur parente Cécile, abbesse de l'Abbaye aux Dames de Caen, aux figures semblables si ce n'est les objets qu'elles portent. Sur les sceaux de l'abbaye de Chelles, orné de l'effigie de la reine sainte Bathilde, et de la reine Isabelle de Hainaut, les figures réginales portent les mêmes sceptre et couronnes ; la légende devient le seul recours pour les distinguer. Le rôle tenu par les ateliers de graveurs dans ces ressemblances le dispute aux exigences des commanditaires des matrices.

The attribute makes the queen. Perspective on royal and abbatial seals in France and England in the 12th century

Women seals of the 12th century feature effigies whose clothing does not always allow a clear identification of the status of the figures represented. Queens, abbesses and saints are sometimes only discernible by their attributes and the legend surrounding their portrait. This is particularly noticeable on the seals of the English queens Matilda of Scotland and Adèle of Louvain, and that of their relative Cécile, abbess of the Abbaye aux Dames in Caen : their standing figures are similar except for the objects they carry. On the seals of Chelles Abbey, decorated with the effigies of Queen Saint Bathilde, and of Queen Isabelle of Hainaut, the royal figures carry the same sceptres and crowns; the legend is the only way to distinguish them. The role played by the engravers in these similarities rivals the demands of the sponsors of the matrices.

*

* *

Yves AIRIAU : Les sceaux théreuticographiques de Marguerite de Montaigu (v. 1190-1241)

Examen de l'exceptionnelle succession de cinq marques avérées et une probable d'une dame de l'Ouest de la France et de leur évolution reflétant les changements de son *status* autant que de son *cursus sponsalium* dans la première moitié du XIII^e siècle.

The therapeutic seals of Marguerite de Montaigu (ca. 1190-1241)

Examination of the exceptional succession of five proven and one probable coats of arms belonging to a lady from western France and their evolution, reflecting changes in her status as well as her cursus sponsalium in the first half of the 13th century.

*
* *

Martin de FRAMOND : Les sceaux de chasse au sanglier (sires d'Anduze, de Chalencon et de Glavenas, 1174-1250)

Bien que le motif soit encore à constituer, le motif de la chasse au sanglier apparaît sur quelques sceaux français des XII^e et XIII^e siècles. Il figure notamment sur les bulles de plomb de Bernard d'Anduze, baron des Cévennes et coseigneur d'Alès, qui reprend un thème iconographique qui puise ses racines dans l'Antiquité. On le retrouve également chez de moindres seigneurs établis dans le Velay : Guillaume de Chalencon s'en empare dans le premier quart du XIII^e siècle, puis, vers 1250, c'est au tour de Guigues de Clavenas.

The seals of wild boar hunting (lords of Anduze, Chalencon and Glavenas, 1174–1250)

Although the motif has yet to be established, the wild boar hunt motif appears on several French seals from the 12th and 13th centuries. It appears in particular on the lead seal of Bernard d'Anduze, baron of the Cévennes and co-lord of Alès, which takes up an iconographic theme that has its roots in Antiquity. It is also found among lesser lords established in Velay: Guillaume de Chalencon took it up in the first quarter of the 13th century ; then, around 1250, it was the turn of Guigues de Clavenas.

*
* *

Marc GIL : Le sceau biface des barons de Londres : le regard de l'historien de l'art médiéval

Comparés à la production sigillaire continentale du XIII^e siècle, et en particulier française, les sceaux anglais témoignent, à la même époque, d'une plus grande liberté de création des orfèvres qui ont fait preuve d'extraordinaires prouesses techniques, innovant bien souvent, comme en témoignent certaines matrices doubles ou triples. Cette créativité se retrouve aussi dans le domaine des sceaux des grandes cités du royaume Plantagenet, tel le sceau de Londres. Datant des années 1200, ce sceau biface dit *Sceau du commun* ou *Sceau des barons de Londres*, « l'un des sceaux civiques les plus remarquables de l'Europe médiévale », est un hapax dans la production des sceaux urbains du XIII^e siècle et même au-delà, par la représentation à première vue vraisemblable de la capitale anglaise. Il a suscité, à partir des années 2000, de nombreuses études d'historiens des sceaux qui ont analysé certains enjeux politiques liés à la création d'un tel objet. À notre tour, nous souhaiterions, par notre regard d'historien de l'art, apporter une modeste pierre à l'édifice.

The double-sided Seal of the Barons of London: The Perspective of a Medieval Art Historian

Compared to the continental seal production of the 13th century, and in particular French, English seals from the same period demonstrate greater creative freedom on the part of goldsmiths, who displayed extraordinary technical prowess, often innovative, as evidenced by certain double or triple matrices. This creativity is also found in the seals of the great cities of the Plantagenet kingdom, such as the seal of the City of London. Dating from the 1200s, this double-sided seal known as the Seal of the Common or Seal of the Barons of London, « one of the outstanding civic seals of medieval Europe », is a hapax in the production of urban seals of the thirteenth century and even in-beyond, by the seemingly likely representation of the English capital. Since the 2000s, it has sparked many studies

by seal historians who have analyzed certain political issues related to the creation of such an object. In our turn, we would like, through our perspective as art historian, to bring a modest stone to the edifice.

*

* *

Clément BLANC-RIEHL : Jean de Berry et le portrait

Les très nombreux portraits commandés par Jean de Berry tout au long de sa vie permettent d'illustrer l'évolution de la représentation princière dans la France des Valois. Du portrait typologique représentant le prince selon des codes génériques aux formules élaborées par les artistes qu'il patronna dans la dernière partie de son existence, l'invention du portrait vériste apparaît dans un cadre dont l'auteur tente de saisir les contours politiques, idéologiques et artistiques. Pour ce faire il convoque, l'ensemble des arts figurés et replace les sceaux dans le large contexte de la création en tentant de démontrer leur importance essentielle dans le cadre de stratégies de représentation où chaque œuvre est définie en fonction de besoins propres.

Jean de Berry and the portrait

The numerous portraits commissioned by Jean de Berry throughout his life illustrate the evolution of princely representation in Valois France. From typological portraits depicting the prince according to generic codes to the elaborate formulas developed by the artists he patronized in the latter part of his life, the invention of the veristic portrait appears in a context whose political, ideological, and artistic contours the author attempts to grasp. To do so, he draws on all the figurative arts and places the seals in the broader context of creation, attempting to demonstrate their essential importance in the context of representation strategies, where each work is defined according to its own specific needs.

*

* *

Inès VILLELA-PETIT : Le « seel commun » des maréchaux de France

A travers le partage, la composition et la fusion, la structure des armoiries ou de la « table d'attente » véhicule un message. L'exemple des sceaux de la maréchaussée aux XIV^e et XV^e siècles invite à en interroger le sens et les usages. D'office ou de circonstances, ils pouvaient sceller une camaraderie, jusqu'à faire « sceau commun ».

The 'common seal' of the Marshals of France

Through division, composition, and fusion, the structure of the coat of arms or the "waiting table" conveys a message. The example of the seals of the constabulary in the 14th and 15th centuries invites us to question their meaning and uses. Whether officially or by circumstance, they could seal a camaraderie, even becoming a "seal in common."

*

* *

Maria do Rosário MORUJÃO : Un sous-collecteur apostolique du XIV^e siècle et sa matrice sigillaire en or

Cet article étudie le cas rare d'une matrice sigillaire en or dont l'empreinte a aussi survécu. Elle appartenait à Géraud Regafrède, sous-collecteur apostolique actif au Portugal dans les années 1330. D'origine française, Géraud Regafrède était probablement un des nombreux cas de membre d'une famille de la noblesse quercynoise entré dans la carrière ecclésiastique et au service de la papauté d'Avignon. Sa matrice en or, de petites dimensions, indique qu'il était suffisamment riche pour s'autoriser une semblable

acquisition, et ouvre l'hypothèse que d'autres sceaux de collecteurs apostoliques pourraient être aussi issus de matrices exécutées dans ce métal noble.

A 14th - century apostolic sub-collector and his gold seal matrix

This paper examines the rare case of a gold seal matrix whose impression has also survived. It belonged to Géraud Regafrède, an apostolic sub-collector active in Portugal in the 1330s. Of French origin, Géraud Regafrède was probably one of many members of a noble family from Quercy who entered the ecclesiastical career and served the Avignon papacy. His small gold matrix indicates that he was wealthy enough to afford such an acquisition, and raises the possibility that other seals of apostolic collectors may also have been made from matrices of this precious metal.

*

* *

Olivier MATTEONI : Les notaires au duché de Bourbonnais. À propos d'une matricule du garde des sceaux aux contrats (1489-1496)

Les Archives départementales de l'Allier conservent un cahier-matricule de notaires du Bourbonnais pour les années 1489-1496. Dressé par le lieutenant du garde des sceaux aux contrats, le cahier enregistre les serments et les seings manuels des notaires. Outre de livrer une coupe du monde notarial pour la fin du XV^e siècle, dont la présente étude restitue les contours, il est pour le pouvoir ducal un instrument d'autorité et de contrôle.

Notaries in the Duchy of Bourbonnais. Regarding a register of the Keeper of the Seals for contracts (1489–1496)

The Archives départementales de l'Allier holds a register of notaries from the Bourbonnais for the years 1489–1496. Compiled by the lieutenant of the keeper of the seals for contracts, the register records the oaths and manual signatures of notaries. In addition to providing an overview of the notarial world at the end of the 15th century — which this study outlines — it also serves as an instrument of authority and control for the ducal power.

*

* *

Christophe MANEUVRIER : Des sceaux pour les communautés rurales ? À propos de deux matrices normandes (XIII^e-XIV^e siècle)

Les sceaux de paroisses de Normandie ne sont connus qu'à travers un exceptionnel dossier documentaire de 1285 et quelques matrices découvertes de manière fortuite. La plupart d'entre eux présentent une légende en latin du type S' ECCLESIE..., montrant ainsi qu'ils appartenaient à une institution ecclésiastique. Cependant, deux matrices portent une autre légende en français indiquant « paroisse de... ». Le choix de la langue montre qu'elles étaient utilisées par des communautés rurales appelées en Normandie « paroisses ». N'ayant laissé aucun fonds d'archives, seule l'approche sigillographique permet de mettre en évidence l'existence de cette pratique de l'écrit de la part de ces communautés que l'on qualifie encore trop souvent de « taisibles ».

Seals for rural communities? About two Norman matrices (13th-14th century)

The seals of Norman parishes are known only through exceptional documents dating from 1285 and a few matrices discovered by chance. Most of them bear a Latin legend such as S' ECCLESIE..., showing they belonged to an ecclesiastical institution. However, two matrices bear a different legend in French indicating 'paroisse de...'. The choice of the French language shows that they were used by rural communities known in Normandy as 'parishes'. As they left no archives, only a sigillographic approach may reveal the existence of the written practice of these communities, which are still too often described as 'silent'.

*
* *

Thomas BRUNNER : À quel saint se vouer ? Le sceau médiéval de la ville de Marmoutier (Alsace)

Attesté à partir de 1384, le sceau de la ville de Marmoutier en Alsace n'a jamais été correctement décrit ni, par conséquent, interprété, ce qui pose le problème de sa catégorisation notamment pour la base de données *Sigilla*. L'examen des 13 empreintes conservées jusqu'en 1570 permet de poser quelques nouvelles hypothèses en revenant sur l'histoire mal connue des institutions municipales et du contexte sigillaire du Rhin supérieur. Ce sceau original en navette a pu être gravé plus tôt, lorsque les jurés de la ville sont apparus. La communauté semble avoir choisi de représenter son église paroissiale au-dessus d'une scène hagiographique qui reste mystérieuse.

Which saint to pray to? The medieval seal of the town of Marmoutier (Alsace)

Attested from 1384, the seal of the town of Marmoutier in Alsace has never been correctly described and, consequently, interpreted, which raises the problem of its categorisation in the Sigilla database. An analysis of the 13 impressions preserved up to 1570 will enable us to put forward a number of new hypotheses by looking back at the little-known history of municipal institutions and the sigillary context of the Upper Rhine. This original ogival seal may have been engraved earlier in the century when the town's jurors appeared. The community seems to have chosen to depict its parish church above a hagiographic scene that remains mysterious.

*
* *

Jean-Christophe BLANCHARD : Nicolas de Heu (1494-1547), un patricien messin observateur et dessinateur de monogrammes et de sceaux

À côté de certaines figures de l'humanisme, véritables pionniers de la diplomatie, il convient d'ajouter des personnages moins connus, comme le patricien de Metz Nicolas IV de Heu (1494-1547). Ce dernier a visité des établissements monastiques pour compiler des documents historiques, ajoutant des dessins de signes de validation, souvent avec un grand souci du détail. Il a ainsi reproduit fidèlement une bulle de plomb et un monogramme d'Otton III ou encore les sept sceaux appendus au contrat de mariage d'Anne de Heu et de Ferri de Cronenberg (1332). Ces dessins, bien que parfois imprécis, témoignent de l'intérêt de Nicolas pour la sigillographie et de sa méthode d'étude des documents. Nicolas IV de Heu, sans avoir mené une véritable critique diplomatique et historique, a livré des informations qui méritent d'être prises en compte.

Nicolas de Heu (1494–1547), a patrician from Metz, observer and designer of monograms and seals

Alongside well-known figures of humanism, who were true pioneers of diplomatics, there are lesser-known individuals like the patrician of Metz, Nicolas IV de Heu (1494-1547). He compiled historical documents, adding detailed drawings of validation signs. He faithfully reproduced items such as a lead bull and a monogram of Otto III, as well as the seven seals attached to the marriage contract of Anne de Heu and Ferri de Cronenberg (1332). Though sometimes imprecise, these drawings reflect Nicolas's interest in sigillography and his method of studying documents. While Nicolas IV de Heu did not conduct a full diplomatic and historical critique, his contributions provide valuable information that deserves recognition

*
* ***Jean-Vincent JOURD'HEUIL : De la genèse de l'héraldique épiscopale en France. Le sceau du prévôt (1211) de l'évêque de Langres Guillaume de Joinville**

On pensait jusque-là que les armoiries des Joinville ne remontaient pas au-delà de 1217, or voilà que le sceau du prévôt civil de Langres en 1211 montre l'écu des Joinville sous une crose. L'évêque de Langres est alors Guillaume de Joinville, fils du seigneur de Joinville. Comme évêque depuis 1209, ce dernier n'a pas utilisé les armes de Joinville, mais il est celui qui composa les premières armoiries d'un siège épiscopal en France, en diffusant un écu aux armes de France brisées par un sautoir sur sa monnaie. Pour connaître les premières utilisations de l'héraldique par les évêques, il faut donc chercher vers leurs officiers laïcs au début du XIII^e siècle pour vérifier si Guillaume de Joinville est une exception.

The origins of episcopal heraldry in France. The seal of the provost (1211) of the Bishop of Langres, Guillaume de Joinville

Until now, it was thought that the Joinville coat of arms did not date back further than 1217, but now the seal of the civil provost of Langres in 1211 shows the Joinville shield under a crozier. The bishop of Langres at that time was Guillaume de Joinville, son of the lord of Joinville. As bishop since 1209, he did not use the Joinville coat of arms, but he was the one who composed the first coat of arms of an episcopal see in France, displaying a shield with the arms of France broken by a saltire on his coinage. To find out about the first uses of heraldry by bishops, we must therefore look to their lay officers at the beginning of the 13th century to see whether Guillaume de Joinville was an exception.

*
* ***Laurent MACÉ : Au palais de Dieu, des palets pour les Palays. Autour de l'emblématique d'un lignage toulousain du XIII^e siècle**

L'emblématique des élites consulaires de la ville de Toulouse demeure encore à explorer. Un premier sentier est emprunté à travers un cas d'étude bien documenté, celui du lignage des Palays qui offre une figure héraldique originale dans le courant du XIII^e siècle. Au-delà du choix de ces armoiries parlantes destinées à être exposées dans des espaces publics et privés, l'exemple toulousain tend à montrer que le blason de cette période de transition demeure souple et ouvert à un moment où l'écrit des premiers traités d'héraldique vise à l'encoder.

At God's palace, palets for the Palays. Around the emblem of a 13th -century Toulouse lineage

The emblematic of the consular elites of the city of Toulouse remains to be explored. A first path is taken through a well-documented case study, that of the Palays lineage, which offers an original heraldic figure during the 13th century. Beyond the choice of these speaking coats of arms intended to be displayed in public and private spaces, the Toulouse example tends to show that the coat of arms of this transitional period remained flexible and open at a time when the writing of the first treatises on heraldry aimed to encode it.

*
* ***Jean-François NIEUS : Ce que changer d'armoiries veut dire. L'exemple des fils du châtelain de Gand vers 1220**

S'il n'est pas rare, dans la société aristocratique des XII^e et XIII^e siècles, qu'un individu change d'armoiries ou adopte d'emblée d'autres armes que celles héritées de son père, la

signification de ces volte-face reste le plus souvent mystérieuse, faute d'éléments de contexte suffisants. On étudie ici la question à travers le cas spectaculaire des fils du châtelain de Gand Siger III (1200-1227), Hugues et Siger, qui, entre 1218 et 1223, ont renoncé de concert à l'emblème de leur père pour relever les célèbres armoiries en parti du comte de Saint-Pol Hugues IV Candavène (1174-1205). En première lecture, ce geste valorisait l'ascendance de leur mère Béatrice de Houdain, qui les rattachait à un prestigieux groupe de parenté formé autour des comtes de Saint-Pol et des sires de Béthune, et qui légitimait l'accession récente de l'aîné, Hugues, à la seigneurie de Houdain. En arrière-plan, toutefois, on devine l'existence d'un conflit ouvert avec leur père Siger III, qui permet aussi d'interpréter la démarche comme l'expression d'un rejet délibéré des armes paternelles. On découvre ainsi toute la richesse sémantique de cette forme particulière de discours héraldique.

What Changing one's Arms Means: The Case of the Castellan of Ghent's Sons, ca. 1220
In twelfth- and thirteenth-century noble society, it was not uncommon for an individual to change his coat of arms, or to adopt from the outset different arms from those inherited from his father. Yet, the meaning of such reversals generally remains elusive, due to limited contextual evidence. The issue is examined here through the remarkable case of Hugh and Siger, sons of Siger III (1200-1227), castellan of Ghent, who between 1218 and 1223 jointly renounced their father's emblem in order to assume the celebrated parti arms of Hugh IV Candavène (1174-1205), count of Saint-Pol. At first glance, this gesture glorified the lineage of their mother, Beatrice of Houdain, linking them to a prestigious kinship network formed around the Counts of Saint-Pol and the Lords of Béthune, while also legitimizing the recent accession of the eldest son, Hugh, to the lordship of Houdain. In the background, however, one can discern the existence of an open conflict with their father, Siger III, which further allows this act to be interpreted as a deliberate repudiation of paternal heraldry. The Ghent case thus reveals the semantic range of this distinctive form of heraldic discourse.

*

* *

Michel NASSIET : Les premiers écartelés princiers (1286-1294)

On considère à nouveau ici l'écartelé comme un signe associant quatre éléments de sens : l'alliance entre deux lignées, le caractère homogame de celle-ci, la filiation, et le fait que l'une des deux s'était éteinte en la personne d'une héritière. Alors que le premier cas connu est celui de Castille-León (1230), c'est sans doute en l'imitant qu'a été créé l'écartelé Aragon-Sicile en 1286. Par imitation de ce dernier sans doute ont été créés Foix-Béarn en 1291, puis Anjou-Hongrie et Brabant-Limbourg dans les années 1290. Les écartelés des rois de Sicile qui n'étaient pas rois d'Aragon montrent que ces signes ne peuvent être interprétés seulement ni exactement comme des armes de prétention.

The first princely quarterings (1286–1294)

This article considers quartering as a sign combining four significations: the alliance of two lineages, the equality of the match, the descent of the line and the fact one of the two lines had ended with an heiress. Whilst the first known case is that of Castila and Leon (1230), it seems most likely that it was imitated by the quartering of the arms of Aragon and Sicily, created in 1286. It's doubtless that the quarterings of Foix-Bearn in 1291, and then Anjou-Hungary and Brabant and Limbourg in the 1290s were created by imitation of this example. The quarterings of the kings of Sicily who were not kings of Aragon show these signs cannot be interpreted alone nor exactly as arms of pretention.

*

* *

Ghislain BRUNEL : Des fleurs de lis sur les chartes ! Enquête sur la diffusion d'un emblème royal aux XIII^e et XIV^e siècles

La diffusion des fleurs de lis sur les sceaux et dans l'espace public sous Philippe Auguste s'est conclue par l'inclusion d'une fleur de lis sur une charte royale d'avril 1223. Néanmoins, c'est seulement à partir de 1269-1270 que l'illustration des actes par les lis prend de l'ampleur. Philippe IV le Bel choisit de n'utiliser sur ses chartes que l'emblème capétien, au détriment de toute autre iconographie identificatrice. La chancellerie royale expérimente de multiples formules graphiques, principalement en utilisant le tilde d'abréviation des initiales mais aussi le monogramme des diplômes (1309). Les trois fils de Philippe IV reprennent les fleurs de lis comme ornementation exclusive, à l'exception de Philippe V le Long qui innove en introduisant la représentation de la couronne (1320). Ces représentations des fleurs de lis répondent à un besoin de plus en plus soutenu de doubler le texte par un visuel identifiant l'auteur de l'acte immédiatement. Commémorations familiales, récompenses des fidèles, privilèges accordés aux églises, relations féodales de haut niveau, affaires de Navarre, la fleur de lis sur les chartes dessine une sphère d'interventions privilégiées du souverain.

Fleur-de-lis on charters! Investigation into the spread of a royal emblem in the 13th and 14th centuries

The spread of fleurs-de-lis on seals and in public spaces under Philip Augustus culminated in the inclusion of a fleur-de-lis on a royal charter in April 1223. However, it was not until 1269-1270 that the use of lilies to illustrate documents became widespread. Philip IV the Fair chose to use only the Capetian emblem on his charters, to the detriment of any other identifying iconography. The royal chancellery experimented with multiple graphic formulas, mainly using the tilde to abbreviate initials, but also the monogram on diplomas (1309). Philip IV's three sons continued to use fleurs-de-lis as their exclusive ornamentation, with the exception of Philip V the Tall, who innovated by introducing the representation of the crown (1320). These representations of fleurs-de-lis responded to an increasingly pressing need to supplement the text with a visual element that immediately identified the author of the document. Family commemorations, rewards for the faithful, privileges granted to churches, high-level feudal relations, affairs of Navarre - the fleur-de-lis on charters delineates a sphere of privileged interventions by the sovereign.

*

* *

Lucie JARDOT : Des matrices en partage. La conjugalisation du pouvoir au prisme des sceaux communs princiers (Bourgogne, XIV^e-XVI^e siècle)

Les sceaux communs gravés pour Marie de Bourgogne et Maximilien d'Autriche à partir de 1477 interviennent à la faveur d'une situation politique défavorable pour la jeune duchesse. C'est ici le point commun avec les autres matrices de sceaux conjugaux : toutes sont employées par des couples composés d'une héritière contestée pour diverses raisons et d'un époux qui gouvernent les terres de sa femme. Ces représentations sigillaires viennent ainsi matérialiser la collaboration conjugale croissante à la fin du Moyen Âge. Elles intègrent un faisceau plus large de figurations des couples princiers déployées sur les vitraux, les triptyques et les médailles. Malgré leur singularité juridique, elles n'ont jamais fait l'objet d'études approfondies. Pourtant, ces matrices sont un indice intéressant de la coopération politique qui se noue entre les époux perçus comme un *consortium*. Cet article propose les premières pistes d'interprétation de ce phénomène.

Shared matrices. The conjugation of power through the prism of common princely seals (Burgundy, 14th -16th centuries)

The joint seals engraved for Mary of Burgundy and Maximilian of Austria in 1477 were created at a time when the political situation was unfavourable to the young duchess. This is where they share a common feature with other joint princely seal matrices: all were used by couples consisting of a female heiress whose inheritance was contested for various reasons and a husband who ruled his wife's lands. These seal representations thus embody the growing marital collaboration at the end of the Middle Age. They are part of a broader range of depictions of princely couples found on stained glass windows, triptychs and medals. Despite their legal singularity, they have never been the subject of in-depth study in historiography. Yet these matrices are an interesting indication of the political cooperation that developed between spouses perceived as a consortium. This article offers initial avenues for interpreting this phenomenon.

*

* *

Daniel BONTEMPS : Des armoiries de Jean I^{er} d'Orléans-Longueville, bâtard d'Orléans, dit Dunois

Les historiens de la fin du Moyen Âge français ne sont pas sans connaître le Bâtard d'Orléans, célèbre compagnon de Jeanne d'Arc. Moins connues sont ses armoiries qui présentent selon les supports des différences non négligeables. Toutefois, en se reportant aux armoiries de sa Sainte-Chapelle au château de Châteaudun ou dans une chronique du temps de Charles VII, sur une miniature représentant la bataille de Patay, elles se lisent *de France moderne au lambel de sable et à la cotice en barre du même*. On pourrait en rester là si un manuscrit réalisé à la mort de Louis I^{er} d'Orléans-Longueville, son petit-fils, ne transforma ses armes avec une cotice en bande et un lambel d'argent, façon de faire de Dunois un prince du sang. Par cette modification il tentait de faire accéder les Orléans-Longueville à ce rang, et cela jusqu'au XVII^e siècle par l'intermédiaire de leurs armoiries sans changer sur le fond leur état de bâtards. Mais cela est une autre histoire.

The coat of arms of Jean I, d'Orléans-Longueville, bastard of Orléans, known as Dunois
Historians of the late French Middle Ages are familiar with the "Bastard of Orléans", the famous companion of Joan of Arc. Less well known are his coats of arms, which vary considerably depending on the medium. However, referring to the coat of arms in his Sainte-Chapelle at the Château de Châteaudun or in a chronicle from the time of Charles VII on a miniature depicting the Battle of Patay, they can be read as de France moderne au lambel de sable et à la cotice en barre du même. Nevertheless, a manuscript produced after the death of Louis I of Orléans-Longueville, his grandson, had not transformed his arms with a silver cotice and label, making Dunois a prince of the blood. This modification was an attempt to grant the Orléans-Longueville this rank until the 17th century through their coat of arms, without fundamentally changing their status as bastards. But that is another story.

*

* *

Christophe ROUSSEAU LEFEBVRE : Le manuscrit 133 de la bibliothèque municipale de Chartres. Approche d'un armorial atypique

Ce texte présente une étude du manuscrit 133 de la bibliothèque municipale de Chartres, un armorial du XVIII^e siècle qui a survécu au bombardement de mai 1944 et reste exploitable. Son auteur, Dom Olivier, était un moine bénédictin mauriste. L'armorial se distingue par l'absence de hiérarchie sociale dans le classement et s'inscrit dans la tradition

mauriste du XVIII^e siècle, où l'héraldique était considérée comme essentielle à la formation érudite. L'ouvrage était destiné à un usage didactique plutôt qu'à rester dans une cellule monastique. Ce manuscrit constitue un témoignage précieux de la confection d'armoriaux à la fin de l'Ancien Régime et mériterait une restauration pour sa préservation.

A burnt universal armorial: manuscript 133 from the Chartres municipal library

This text presents a study of manuscript 133 from the Chartres municipal library, an 18th-century armorial that survived the bombing of May 1944 and remains usable. Its author, Dom Olivier, was a Maurist Benedictine monk. The armorial is notable for the absence of social hierarchy in its classification and is in keeping with the Maurist tradition of the 18th century, where heraldry was considered essential to scholarly education. The work was intended for educational use rather than to remain in a monastic cell. This manuscript is a valuable testimony to the creation of armorials at the end of the Ancien Régime and deserves to be restored for its preservation.

*

* *

Pierre COUHAULT : Le lignage, la boutique et la patrie. Des armoiries dans les marques typographiques parisiennes de la Renaissance

Cette contribution joint deux matières qui touchent Jean-Luc Chassel de près : les armoiries et le monde des imprimeurs. Les marques typographiques des libraires et imprimeurs parisiens du XVI^e siècle constituent une emblématique nouvelle qui se développe à partir de la Renaissance en puisant à plusieurs fonds préexistants : l'héraldique, les emblèmes humanistes, les marques de marchands. Ceux de ces signes qui recourraient aux armoiries témoignent de la culture emblématique des libraires-imprimeurs – qui savaient à la fois utiliser les mêmes méthodes que les nobles pour se forger des armes, et s'en éloigner. Dans ce jeu, ils mettaient en avant une identité fondée sur les allusions à la boutique et au monde du savoir. Mais ils témoignaient aussi d'une forme de fierté urbaine et nationale revendiquées voire utilisée à des fins commerciales.

Lineage, shop and homeland. Coats of arms in Parisian Renaissance typographic marks

This contribution combines two subjects that are of close interest to Jean-Luc Chassel: coats of arms and the world of printers. The typographic marks of 16th-century Parisian booksellers and printers constitute a new form of emblematic art that developed from the Renaissance onward, drawing on several pre-existing sources: heraldry, humanist emblems, and merchants' marks. Those of these signs that used coats of arms bear witness to the emblematic culture of bookseller-printers, who knew how to use the same methods as nobles to forge their own coats of arms, and how to distance themselves from them. In this game, they emphasised an identity based on allusions to the shop and the world of knowledge. But they were also demonstrating a form of urban and national pride that was claimed and even used for commercial purposes.

*

* *

Nicolas VERNOT : Héraldique et promotion sociale : à propos des armoiries des vigneronns de Côte-d'Or sous l'Ancien Régime

Sous l'Ancien régime, les armoiries jouent un rôle important dans la construction de certaines identités sociales. Cet article se propose d'examiner dans quelle mesure les vigneronns de ce qui constitue aujourd'hui la Côte-d'Or s'emparent des conventions héraldiques pour énoncer leur identité. Trois grandes tendances peuvent être dégagées.

Le vigneron qui entend se désigner comme tel fait généralement emploi de la serpe à talon, ou *gouet*, qui s'impose en Bourgogne à partir du XVI^e siècle comme l'attribut héraldique

propre à sa profession. Pour le vigneron qui y a recours, ce n'est pas tant la serpe que sa mise en écu qui est signifiante, comme marqueur de l'affirmation d'une notabilité à laquelle les collègues de son entourage ne peuvent tous prétendre. En revanche, le vigneron qui choisit d'inclure dans ses armes une marque de marchand s'insère dans le réseau plus vaste des négociants : ce faisant, il prétend à une certaine prééminence sociale en s'alignant sur les pratiques des élites économiques urbaines. Enfin, si les vignerons poursuivent leur ascension sociale, ils vont, tout en conservant l'usage de leurs marques pour leur négoce, lui substituer, dans leurs armoiries, des emblèmes héraldiques qui désormais taisent toute allusion explicite à l'assise économique de leur prospérité. Pleinement héréditaires, ces armoiries, volontiers parlantes, épousent les canons héraldiques des élites dirigeantes, nobiliaires ou notables, associant pièces honorables et figures tirées du champ lexical de l'élévation, de la noblesse ou de la royauté.

L'enquête révèle également que la thématique viticole dépasse largement le cercle des seuls vignerons professionnels. Dotée d'une riche symbolique profane et sacrée, la vigne et son fruit inspirent des armoiries de prêtres et de notables qui, sans pouvoir être qualifiés de vignerons, sont néanmoins suffisamment pétris de culture viticole pour que celle-ci s'impose comme une référence valorisante.

Heraldry and social promotion: about the coats of arms of Côte-d'Or winegrowers under the Ancien Régime

Under the Ancien Régime, coats of arms played an important role in the construction of some social identities. This article examines how winegrowers in what is now the Côte-d'Or use heraldic conventions to express their identity. Three main trends can be identified. Wine growers who wish to identify themselves as such generally use the gouet (a billhook with a second axe-like blade at the back), which imposes itself in Burgundy during the 16th century as the specific heraldic attribute of the profession. For the winegrower who uses it, it is not so much the billhook itself as its placement on the shield that is significant, as a marker of a status that not all of his neighbouring colleagues can claim. Those of the winegrowers who choose to include a merchant's mark in their coat of arms become part of the wider network of merchants: in doing so, they claim social pre-eminence by aligning themselves with the practices of the urban economic elites. Finally, if winegrowers continue their social ascent, they retain the use of their mark for trade, but replace them in their coats of arms with heraldic elements that no longer make any explicit reference to the economic basis of their prosperity. Fully hereditary, these coats of arms, frequently canting, embrace the heraldic conventions of the ruling elites, nobility and notables, combining ordinaries and charges drawn from the lexical field of elevation, nobility and royalty. The survey also reveals that the theme of wine-growing extends far beyond the circle of professional winegrowers alone. Endowed with rich secular and sacred symbolism, the vine and its fruit inspire the coats of arms of priests and notables who, without being qualified as winegrowers, are nevertheless sufficiently immersed in wine culture to consider it as a valued source of inspiration.

*

* *

Miguel METEILO DE SEIXAS : Une révolution aniconique mais héraldique : l'implantation visuelle de la monarchie constitutionnelle au Portugal (1^{re} moitié du XIX^e siècle)

La chute de l'Ancien Régime et l'instauration de la monarchie constitutionnelle au Portugal s'étendirent sur la première moitié du XIX^e siècle, s'accompagnant d'une situation politique particulièrement confuse : les invasions napoléoniennes, le transfert du siège de la monarchie au Brésil, ainsi que la guerre civile entre les princes Pedro et Miguel – c'est-à-

dire entre libéraux et absolutistes – suivie de vives rivalités entre les factions libérales victorieuses. Il en résulta une transformation radicale et incontestable de la société portugaise, selon un processus de nature révolutionnaire. Toutefois, contrairement à ce qui s'était produit lors de la Révolution française, les images jouèrent un rôle mineur au cours de la révolution libérale portugaise : la diffusion de ses idéaux s'effectua principalement par l'écrit et l'oralité. Les rares images révolutionnaires existantes s'appuyaient sur des codes iconographiques complexes, perceptibles uniquement par une élite instruite. En revanche, l'idée de régénération de la nation, centrale dans l'imaginaire des révolutionnaires portugais, trouva dans l'héraldique royale un symbole parfait. Outre le maintien des anciennes armoiries royales, les couleurs de base de l'écu – le blanc et le bleu – furent utilisées pour composer la cocarde et le drapeau dits nationaux. Ceux-ci se révélèrent suffisants pour assurer la base visuelle de l'instauration du nouveau régime.

An aniconic but heraldic revolution: the visual establishment of the constitutional monarchy in Portugal (first half of the 19th century)

The fall of the Ancien Régime and the establishment of the constitutional monarchy in Portugal extended over the first half of the 19th century, unfolding amidst a particularly tumultuous political context: the Napoleonic invasions, the transfer of the monarchy's seat to Brazil, and the civil war between Princes Pedro and Miguel – that is, between liberals and absolutists – followed by fierce rivalries among the victorious liberal factions. This resulted in a radical and indisputable transformation of Portuguese society, driven by a revolutionary process. However, unlike what occurred during the French Revolution, visual imagery played a relatively minor role in the Portuguese liberal revolution: the dissemination of its ideals took place primarily through written texts and oral transmission. The few revolutionary images that did exist relied on complex iconographic codes, intelligible only to an educated elite. In contrast, the idea of national regeneration – central to the Portuguese revolutionary imagination – found a perfect symbol in royal heraldry. In addition to preserving the traditional royal arms, the base colours of the shield – white and blue – were used to compose the so-called national cockade and flag. These proved sufficient to provide the visual foundation for the establishment of the new regime.

*

* *

Arnaud BAUDIN : Du Cabinet Arnaud à la collection des sceaux détachés. Histoire d'une « revendication » aux Archives de l'Aube au XIX^e siècle

Les Archives départementales de l'Aube conservent une collection d'empreintes de sceaux détachés dont le nombre et la qualité attirèrent notamment l'attention d'Auguste Coulon au moment de composer son *Inventaire des sceaux de Champagne*. L'origine de sa constitution, dans le second tiers du XIX^e siècle, plonge l'historien dans les méandres des premières années d'un service d'archives alors que surgissaient, en même temps que la prise de conscience patrimoniale, les questions d'inaliénabilité, d'imprescriptibilité et de revendication des archives.

From the Arnaud Cabinet to the collection of detached seal impressions. History of a 'claim' at the Archives de l'Aube in the 19th century

The Archives départementales de l'Aube preserve a collection of detached seal impressions, the number and quality of which attracted the attention of Auguste Coulon when he was composing his *Inventaire des sceaux de Champagne*. The origin of its constitution, in the second third of the 19th century, buries the historian into the twists and turns of the early years of an archive service. At the same time, as awareness of heritage

was growing, questions arose concerning the inalienability, imprescriptibility and reclamation of archives.

*
* *

Ambre VILAIN : Quatre matrices de sceaux de villes inédites du Médaillier du Musée des Beaux-Arts de Lyon

Longtemps délaissés, les sceaux et leurs matrices ont bénéficié, depuis une vingtaine d'années, d'un regain d'intérêt en Italie, en Belgique et en France, grâce à la publication de catalogues raisonnés. Ces travaux ont mis en lumière le rôle déterminant des collectionneurs savants, qui ont sauvé ces objets avant qu'ils ne soient reconnus comme patrimoine artistique. Ces amateurs éclairés, souvent historiens locaux, ont rassemblé des matrices provenant de découvertes fortuites ou de la dispersion des biens de l'Ancien Régime. Le Médaillier du musée des Beaux-Arts de Lyon illustre parfaitement ces pratiques. Sa collection, l'une des plus riches avec celles de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales, s'est constituée autour de deux ensembles majeurs : celui d'Henry Morin-Pons, centré sur l'histoire du Lyonnais, et celui de Jules Charvet entièrement dédié aux matrices. Cette contribution est ainsi l'occasion d'étudier quatre matrices de sceaux de villes inédites provenant de ce riche fonds lyonnais.

Four seal matrices from previously unseen towns in the Lyon Museum of Fine Arts' medal collection

Long neglected, seals and their matrices have enjoyed a renewed interest in Italy, Belgium, and France over the past twenty years, thanks to the publication of scholarly catalogues. This research has highlighted the crucial role of learned collectors, who preserved these objects before they were recognized as artistic heritage. These enlightened amateurs, often local historians, gathered matrices from chance discoveries or the dispersal of property from the Ancien Régime. The Médaillier of the Musée des Beaux-Arts de Lyon perfectly illustrates these practices. Its collection, one of the richest alongside those of the Bibliothèque nationale and the Archives nationales, was built around two major ensembles: that of Henry Morin-Pons, focused on the history of the Lyonnais region, and that of Jules Charvet, entirely dedicated to matrices. This contribution provides an opportunity to study four previously unpublished matrices of city seals from this rich Lyon collection.

*
* *

Michel PASTOUREAU : La jeunesse romantique de Louis Douët d'Arc

Le parcours professionnel du savant héraldiste et sigillographe Louis Douët d'Arcq est retracé dans cette contribution qui révèle bien d'autres aspects de la personnalité de cet érudit polymorphe. L'ancien chartiste fréquenta la jeunesse bohème de son temps, s'affichant en dandy séducteur, multipliant les conquêtes féminines, et cultivant de belles amitiés littéraires avec Théophile Gautier, Alexandre Dumas, Victor Hugo et Gérard de Nerval auprès desquels il partageait son goût du Moyen Âge.

The romantic youth of Louis Douët d'Arc

The professional career of the learned heraldist and sigillographer Louis Douët d'Arcq is traced in this contribution, which reveals many other aspects of the personality of this polymorphous scholar. The former chartist frequented the bohemian youth of his time, presenting himself as a seductive dandy, multiplying his female conquests, and cultivating beautiful literary friendships with Théophile Gautier, Alexandre Dumas, Victor Hugo and Gérard de Nerval, with whom he shared his taste for the Middle Ages.

*
* ***Michael BLOCHE : Gustave Saige et l'atelier de moulage du Palais de Monaco**

Dès les années 1830, les Archives nationales françaises initient des campagnes de moulages en plâtre de leurs sceaux, qui vont aboutir à la création d'un véritable atelier des sceaux au sein de l'institution pour le moulage puis la restauration. D'autres pays les imitent et le cas de Monaco est quelque peu particulier dans la mesure où l'atelier de moulage qui y fut créé en 1882, au sein des Archives du Palais princier constituées quelques mois avant par leur premier conservateur le chartiste Gustave Saige, semble avoir été fort éphémère (une dizaine d'années) et où sa vocation était centrée avant toute chose sur un fonds spécifique, en série T : le trésor des chartes du comté de Rethel (Ardennes), à savoir le fonds des Archives du Palais le plus riche en sceaux médiévaux, avec plus d'un millier d'empreintes. L'atelier de Monaco, dont l'existence était ignorée jusqu'en 2024 et qui a été révélée par l'étude, notamment, de la correspondance des Archives du palais, présente par ailleurs d'autres spécificités : le profil atypique de Saige, archiviste et mouleur, l'itinérance de l'atelier au sein du palais, l'existence de quatre collections de moulages dont seule une avait vocation à rester au palais, ou encore la participation remarquable à l'Exposition universelle de Paris de 1889.

Gustave Saige and the moulding workshop at the Palace of Monaco

In the 1830s, the French National Archives began making plaster casts of their seals, which led to the creation of a dedicated seal workshop within the institution for casting and restoration. Other countries followed suit, with Monaco being a somewhat special case in that the moulding workshop created there in 1882, within the Archives of the Prince's Palace, which had been established a few months earlier by their first curator, the chartist Gustave Saige, seems to have been very short-lived (lasting only about ten years) and focused primarily on a specific collection, in serie T: the treasure of charters from the county of Rethel (Ardennes), namely the Palace Archives' richest collection of medieval seals, with over a thousand impressions. The Monaco workshop, whose existence was unknown until 2024 and which was revealed by the study of the Palace Archives' correspondence, among other things, also has other specific features: the atypical profile of Saige, archivist and caster, the itinerancy of the workshop within the palace, the existence of four collections of molds, only one of which was intended to remain in the palace, and the notable participation in the 1889 Universal Exhibition in Paris.

*
* ***Marc LIBERT ZUCKERMANN : Une source méconnue aux Archives générales du Royaume : les cahiers sigillographiques d'Alexandre Pinchart**

L'impressionnant travail de prospection réalisé par Alexandre Pinchart pour permettre la sélection des sceaux qui viendraient enrichir la collection de moulages de sceaux des Archives générales du Royaume est conservé dans 70 cahiers aujourd'hui accessibles aux lecteurs. Ils constituent un témoignage unique et précieux sur les méthodes de moulage, couvrent un territoire qui va bien au-delà des frontières de la Belgique actuelle, permettent d'obtenir des informations sur des fonds aujourd'hui disparus, rendent compte de l'importance d'un véritable réseau constitué par Pinchart mais renseignent aussi sur le monde des collectionneurs d'archives et de sceaux en Belgique entre 1864 et 1884. Ils apportent également un éclairage rare et précieux sur le mode de travail d'un archiviste à la fin du XIX^e siècle et témoignent combien il était influencé par l'importance général du projet, sans doute par ses intérêts personnels ainsi que par des contraintes externes.

A little-known source at the Archives générales du Royaume: Alexandre Pinchart's sigillographic notebooks

The impressive research work carried out by Alexandre Pinchart to select the seals that would enrich the collection of seal casts in the National Archives of Belgium is preserved in 70 notebooks that are now accessible to readers. They constitute a unique and valuable record of casting methods, cover a territory that extends far beyond the borders of present-day Belgium, provide information on collections that no longer exist, and reflect the importance of the network established by Pinchart. They also shed light on the world of archive and seal collectors in Belgium between 1864 and 1884. They also shed rare and valuable light on the working methods of an archivist at the end of the 19th century and show how much he was influenced by the overall importance of the project, undoubtedly by his personal interests as well as by external constraints.

*

* *

Guilhem DORANDEU : Arthur Engel, sigillographe français en Italie (1878-1880)

Entre 1878 et 1880, Arthur Engel mène brièvement quelques recherches sigillographiques à l'École française de Rome. Bien inséré dans les réseaux académiques du temps, le savant appuie sa démarche sur des dépouillements d'archives, sur des échanges avec des érudits locaux ou de grands spécialistes et sur le recours aux techniques de reproduction en usage, qu'il s'agisse de gravures ou de moulages. Conclut par la publication d'une monographie en 1882, ces travaux éclairent les évolutions méthodologiques développées par l'école de sigillographie française à la fin du XIX^e siècle et les limites de leur rayonnement dans le reste de l'Europe.

Arthur Engel, French sigillographer in Italy (1878–1880)

Between 1878 and 1880, Arthur Engel briefly undertook sigillographic research at the École française de Rome. Well connected within the academic networks of his time, he based his approach on archival investigations, exchanges with local scholars and leading experts, and the use of contemporary reproduction techniques, including engravings and casts. Culminating in the publication of a book in 1882, this work sheds light on the methodological developments of the French school of sigillography in the late 19th century and highlights the limits of its influence elsewhere in Europe.

*

* *

Dominique DELGRANGE : Héraldique, sigillographie, généalogie, archives et fantaisie : Jacques Meurgey (1891-1973) et les premières années de la Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris (1937-1950)

Pendant près de quarante ans, l'archiviste Jacques Meurgey (1891-1973) aura consacré une grande partie de son travail à l'étude et à la promotion de deux sciences auxiliaires de l'Histoire longtemps considérées comme un simple passe-temps agréable. S'il a fait parfois montre d'une certaine « coquetterie », en particulier en cherchant les illustrations d'une généalogie « reluisante », sans doute prudent, il aura bien choisi ses relations, en particulier pendant la période de la guerre. Il a œuvré à la promotion d'une héraldique ouverte, vivante et bien documentée. Sa collaboration avec le dessinateur Robert Louis († 1965) marquera l'époque et contribuera à développer l'intérêt du grand public pour les armoiries. Il aura donné l'impulsion favorable à la création de la Société française d'héraldique et de sigillographie, active depuis 1937.

Heraldry, sigillography, genealogy, archives and caprice : Jacques Meurgey (1891–1973) and the early years of the Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris (1937-1950)

For nearly forty years, Archivist Jacques Meurgey (1891-1973) devoted a large part of his work to the study and promotion of two auxiliary sciences of History, long considered a simple pleasant pastime. While he sometimes displayed a certain "coquetry," particularly in seeking out illustrations for a "shiny" genealogy, he was also undoubtedly prudent and chose his relationships well, particularly during the war period. He worked to promote an open, lively, and well-documented heraldry. His collaboration with the designer Robert Louis (1902-1965) would mark the era and contribute to developing the general public's interest in coats of arms. He provided the impetus for the creation of the French Society "Société française d'héraldique et de sigillographie", active since 1937.



Liste des contributeurs

Yves AIRIAU, trésorier de la SFHS

Arnaud BAUDIN, docteur en histoire, directeur adjoint des Archives et du patrimoine de l'Aube

Brigitte Miriam BEDOS-REZAK, professeur d'histoire à la New York University

Clément BLANC-RIEHL, chargé d'études documentaires aux Archives nationales (Paris), responsable des collections sigillographiques

Jean-Christophe BLANCHARD, ingénieur de recherche au CRULH-Université de Lorraine

Michaël BLOCHE, docteur en histoire, conservateur du patrimoine, directeur des Archives nationales de la Principauté de Monaco

Daniel BONTEMPS, conservateur en chef honoraire du patrimoine

Carla BOZZOLO, chercheur émérite à l'IRHT (CNRS)

Ghislain BRUNEL, conservateur général honoraire du patrimoine

Thomas BRUNNER, maître de conférences en histoire du Moyen Âge à l'université de Strasbourg

Jean-Claude CHEYNET, professeur émérite en histoire byzantine à Sorbonne Université

Pierre COUHAULT, docteur en histoire, adjoint au chef du service Histoire à la Bibliothèque nationale de France

Dominique DELGRANGE, secrétaire général de la SFHS

Guilhem DORANDEU, docteur en histoire, membre de l'École française de Rome

Martin DE FRAMOND, conservateur général honoraire du patrimoine

Marc GIL, maître de conférences émérite en histoire de l'art de l'Université de Lille (HARTIS UMR-CNRS)

Lucie JARDOT, docteur en histoire

Jean-Vincent JOURD'HEUIL, docteur en histoire, membre associé du LEM-CERCOR (UMR CNRS 8584)

Marc LIBERT ZUCKERMANN, chef de section des archives d'Ancien Régime des Archives générales du Royaume (Belgique)

Hélène LOYAU, chercheur émérite à l'IRHT (CNRS)

Laurent MACÉ, professeur d'histoire médiévale à l'Université Toulouse Jean-Jaurès

LISTE DES CONTRIBUTEURS

Christophe MANEUVRIER, maître de conférences en histoire médiévale à l'Université de Caen Normandie

Olivier MATTÉONI, professeur en histoire du Moyen Âge à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Miguel METELO DE SEIXAS, chercheur principal à l'Instituto de estudos medievais de l'Universidade NOVA de Lisbonne, président de l'Instituto português de heráldica

Maria do Rosário MORUJÃO, professeur en histoire médiévale à l'Université de Coimbra

Michel NASSIET, professeur émérite d'histoire à l'Université d'Angers

Marie-Adélaïde NIELEN, conservateur en chef au département du Moyen Âge et de l'Ancien régime des Archives nationales

Jean-François NIEUS, maître de recherche du FNRS, professeur en histoire médiévale à l'Université de Namur

Michel PASTOUREAU, directeur d'études émérite à l'ÉPHE

Christophe ROUSSEAU-LEFEBVRE, docteur en histoire, titulaire du post-doctorat de l'ÉPHE

Caroline SIMONET, docteur en histoire, membre associé du CRAHAM-Université de Caen Normandie

Nicolas VERNOT, docteur en histoire, chercheur invité à CY Cergy Paris Université

Ambre VILAIN, maître de conférences en histoire de l'art à l'Université de Nantes

Inès VILLELA-PETIT, conservateur du patrimoine, historienne de l'art





1



2

Article BEDOS-REZAK : 1. *Speculum humanae salvationis*, trad. Jean Miélot (détail du frontispice), Loyset Liédet, Bruges, vers 1470. - Paris, BnF, Français 6275, fol. 1. 2. *Speculum humanae salvationis*, trad. Jean Miélot (détail du frontispice : parabole du sceau et de la cire), Maître d'Edouard IV, Bruges, vers 1485.- Paris, BnF, Français 6275, fol. 2.

II



3



4

Article GIL : 3. *Psautier d'Eadwine (détail)*, Cantorbéry, vers 1155-1160. - Cambridge, Trinity College Library, Ms. R.17.1, fol. 203v. **Article BLANC-RIEHL :** 4. *Petites Heures de Jean de Berry (détail: portrait de Jean de Berry)*, frères Limbourg, vers 1375-1390 - Paris, BnF, Latin 18014, fol. 120. Tous droits réservés à la Trinity College Library de Cambridge.



5



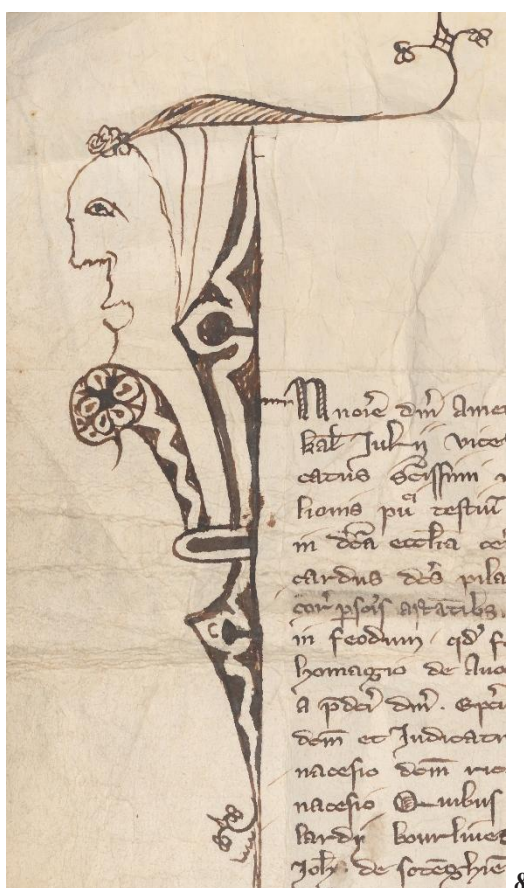
6

Article MACÉ : 5. *Annales de la ville de Toulouse. Les capitouls durant le mandat 1369-1370* - AM Toulouse, BB 273. 6. *Sarcophage présumé de Hugues de Palays, fin XIII^e s..* Toulouse, Musée des Augustins. Cliché : Daniel Martin.

IV



7



8

Article BRUNEL : 7. Charte des régents du royaume (1270) – Paris, AN, L/432/A, n° 60/5bis. 8. Charte de l'officialité de Tournai (1323). Paris, AN, J//229/A, n° 28bis.



9



10



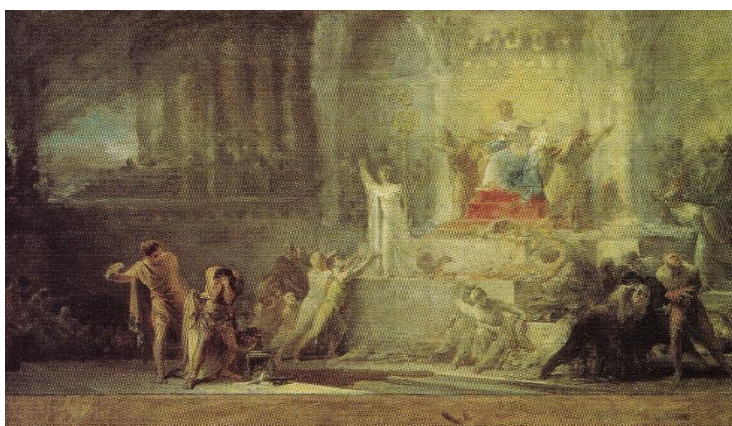
11

Article BONTEMPS : 9. *La bataille de Patay avec l'écu armorié de Dunois au centre de la bataille* – Paris, BnF, Français 2691, fol. 28r (détail). Cliché Gallica. **Article ROUSSEAU LEFEBVRE : 10.** *Disposition générale du manuscrit* : la page des blasonnements précède celle des écus décrits (mises côte-à-côte ici) ; le cadre de justification et la réglure sont visibles. Famille de Beauvilliers (de Saint-Aignan), variante de l'émail du fascé avec Vulson ; dessin peint de l'auteur quand Vulson s'est dispensé de représenter l'écu – BM Chartres (*L'Apostrophe*), ms 133, p. 285-286. Cliché de l'auteur. **11.** *Polacre* – BM Chartres (*L'Apostrophe*), ms 133, p. 274. Clichés de l'auteur.

VI



12



13



14

Article METELO DE SEIXAS : 12. Lisbonne, palais royal d' Ajuda. Le Retour de João VI et de la famille royale au Portugal en 1821 (fresque). Photo de l'auteur. 13. La constitution protégée, le despotisme écrasé (gravure de Constantino Fontes, Lisbonne, 1822). 14. Allégorie à la constitution de 1822 jurée par le général Gomes Freire de Andrade (gravure anonyme non datée).



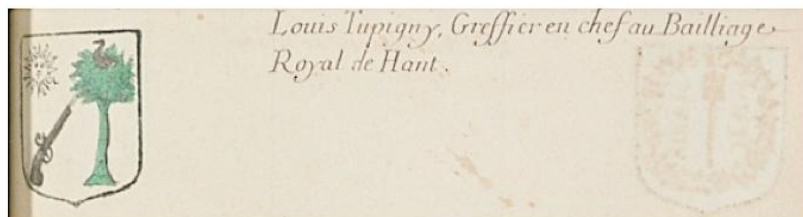
15



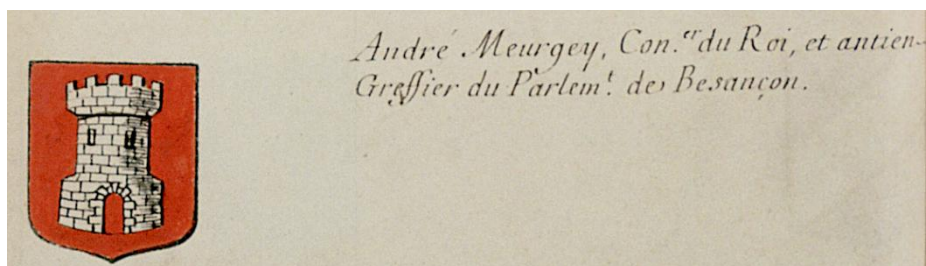
16

Article METELO DE SEIXAS : 15. Armoiries conjointes du Royaume-Uni de Portugal, Brésil et Algarves selon le décret de leur création le 13 mai 1816 (gravure colorée). 16. Drapeau de la monarchie constitutionnelle créé en 1830 et utilisé jusque 1910. – Lisbonne, Palácio Nacional da Ajuda.

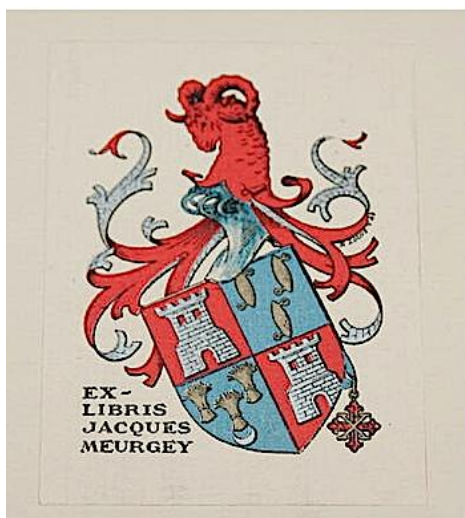
VIII



17



18



19

Article DELGRANGE : 17. (En haut) *Armorial général, Ham. Armoiries de Pierre Tupigny.* – Paris, BnF, Français 22259, p. 420. (En bas). *Armorial général, Ham. Armoiries de Louis Tupigny.* – Paris, BnF, Français 32259, p. 115. 18. *Armorial de 1696. Armoiries d'André Meurgey, ancien greffier du Parlement de Besançon.* – Paris, BnF, Français 32234, p. 8. 19. Deux *ex libris* « Meurgey » ; à gauche, aux armes de Meurgey-Potot ; à droite, Meurgey-Tupigny, les lions tiennent des bannières aux armes de Wavrin et de Tupigny ; on a inscrit « Beaurains » (sic) au lieu de Beurain. Dessins signés Robert Louis.